

M - 154

Maintenant

AOÛT - SEPTEMBRE

1968 NO 79

« HUMANAE VITAE »

DEUX PRÊTRES EN COLÈRE

LA POLICE À MONTRÉAL

I, A WOMAN

LE PHÉNOMÈNE MADAME X

PASCAU, PAT BURNS FRANÇAIS ?

75 CENTS

sommaire

Editorial 195

Les couples catholiques après l'encyclique

André Charbonneau
Pierre Saucier
H. Pelletier-Baillargeon 196

Contraception : perspective historique

Vincent Harvey 200

Avortement : Mémoire des Médecins d'hôpitaux

Les Directeurs de
l'A.B.M.H.P.Q. 204

Charles Lambert, Roméo Bouchard : Deux prêtres en colère

Jean-Paul Audet 208

Montréal, état policier : une enquête s'impose

Robert Barberis 211

I, a woman

P. A. Liégé 213

Madame X

Jacques Guay 214

« Hot-lines » Pascau, Pat Burns français ?

Pierre Saucier 217

Pour la rentrée : Manuels nouveaux

A. Riverin-Charbonneau
André Charbonneau .. 221

RÉDACTION, ADMINISTRATION,

ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.
Frais de port garantis
si non livrable

TABLEAU DE BORD

25 juillet 1968. A peine un mois avant Bogota, Paul VI publie la lettre encyclique *HUMANÆ VITÆ*. Confirmation inattendue d'un enseignement déjà formulé par ses prédécesseurs. La sentence bouleverse instantanément le monde entier. Quatre années d'attente et de recherche semblent se fermer tout à coup sur un arrêt définitif.

Les réactions, d'une vigueur sans précédent, inaugurent au contraire une nouvelle relance de problèmes qui dépassent très largement l'objet spécifique de la lettre. Pour l'instant, des couples catholiques tentent de surmonter leurs premiers émois. Le père Harvey, dans un texte destiné au congrès international des médecins de langue française, en avril dernier, offre une synthèse qui traduit très bien la position de *MAINTENANT*.

Deux ex-oblats ont découvert la mort de Dieu. En moins de deux cents pages, ils démolissent une Eglise et, sur ses ruines, essaient péniblement d'en édifier une autre. Livre choc... mais combien simplificateur pour un lecteur un tant soit peu exigeant. Jean-Paul Audet montre les limites de cet essai qui se réduit plutôt à un pamphlet.

La radio privée, tentant de répondre aux besoins d'une population assoiffée de dialogue et privée d'éducation, sait inventer des formules hybrides et assez monstrueuses, mais qui font fortune. Jacques Guay analyse le « phénomène *MADAME X* », tandis que Pierre Saucier s'arrête au *POINT DU JOUR*, le hot-line politique français de *CKAC*.

Du côté policier, la ville de Montréal affiche une attitude de moins en moins ambiguë. Robert Barberis décrit les procédés totalitaires des forces répressives. Une enquête s'impose d'urgence. Les hommes du chef Gilbert ne se contentent pas de l'exercice de leur compétence ordinaire. Ils s'érigent en censeurs. Le père Liégé a vu *I, A WOMAN*. Le jugement du théologien est assez éloigné des perspectives d'un capitaine Boisvert !

ÉDITORIAL

Les positions de la revue *Maintenant* touchant le problème de la contraception à l'intérieur d'une théologie du mariage et de l'amour conjugal éclairée par la Constitution pastorale *L'Eglise dans le monde de ce temps* ont été maintes fois explicitées au cours des récentes années. Ces positions s'inscrivent dans un courant de renouveau théologique et pastoral qui s'est progressivement développé depuis l'après-guerre dans les milieux les plus vivants et les plus dynamiques de l'Eglise à travers le monde.

UNE ENCYCLIQUE CONTESTÉE

La parution de la lettre encyclique « *Humanae Vitae* », qui s'inspire d'une théologie pré-conciliaire, a provoqué des réactions très vives allant de la consternation au cynisme amusé en passant par la contestation adulte. Cette encyclique se veut une réponse aux problèmes de la régulation des naissances en conformité avec l'idéal du mariage « vécu dans toute sa plénitude humaine et chrétienne ». Cependant, un nombre important de catholiques, soucieux d'une paternité responsable, ont intégré déjà les moyens contraceptifs dans leur effort pour vivre leur amour conjugal dans une authentique perspective évangélique. Ils ont peine à voir dans ce texte l'expression de leur expérience et ne voient pas comment ils pourraient, en conscience, retourner à des perspectives basées sur une conception de la « nature » dépassée par les apports actuels des sciences de l'homme et sur une conception finalement assez pessimiste de l'amour conjugal.

UNE ATTENTE DÉÇUE

Pourtant, les célèbres interventions, au Concile, des cardinaux Léger et Suenens et du patriarche Maximos IV, de même que les grandes orientations théologiques du schéma XIII sur le mariage leur semblaient proposer un idéal beaucoup plus exigeant et épanouissant au plan humain et spirituel que les perspectives et directives de *Casti connubii* rééditées par « *Humanae Vitae* ».

La plupart de ces catholiques continueront à ne voir aucune incompatibilité entre leur décision personnelle d'utiliser des contraceptifs et leur appartenance authentique à la communauté chrétienne des pratiquants. D'autres se demanderont si leur attitude actuelle leur permet encore de participer à l'eucharistie et de se compter toujours parmi les membres de l'Eglise catholique romaine.

DÉSFFECTON OU RÉVEIL ?

Quoi qu'il en soit, la publication de cette encyclique déborde en importance le sujet qui y est traité. Il s'agit d'un événement dont l'interprétation et les suites pourraient fort bien marquer un tournant décisif et historique dans la vie de l'Eglise. Ou bien la déception de nombreux laïcs et prêtres va accélérer la désaffection déjà amorcée à l'égard de ceux qui assument le service de l'autorité dans l'Eglise. Ou alors la publication de cette encyclique

HUMANAE
VITAE

sera l'occasion d'un réveil, d'une prise de conscience et d'un processus de maturation spirituelle qui conduiront les laïcs à une prise en charge de leurs responsabilités à l'égard non seulement de tâches à exécuter mais aussi de l'Évangile à lire et à interpréter à la lumière de leur expérience et du temps présent.

Pendant des siècles, le peuple de Dieu a vécu en deux groupes hermétiques entre lesquels la communication allait en sens unique : autorité des clercs enseignants et soumission des laïcs enseignés. Cet état de chose a fait perdre le sens de la véritable solidarité d'inspiration et d'action du peuple de Dieu et a rendu possible l'événement auquel nous venons d'assister.

COMBLER LES LACUNES DE STRUCTURES ET DE PARTICIPATION

Si l'expression conciliaire « peuple de Dieu », avec tout le renouveau ecclésiologique qu'elle comporte, doit vraiment recevoir des applications concrètes, le laïcat marié, premier concerné, les théologiens, les prêtres et le collège épiscopal doivent sans plus tarder combler les lacunes de structures et de participation qui ont permis cette publication en plein effort d'aggiornamento.

Ce qui émerge en somme de cet événement c'est tout un ensemble de problèmes concernant l'Église post-conciliaire dans son organisation, la mise en application de son caractère collégial, l'intégration du laïcat à tous les niveaux de la vie ecclésiale, le partage de l'autorité doctrinale et l'instauration de mécanismes réels de communication à l'intérieur du « peuple de Dieu ».

VINCENT HARVEY, O. P.
PIERRE SAUCIER
ANDRÉ CHARBONNEAU
YVES GOSSELIN, O. P.
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON
JACQUES BAILLARGEON, M. D.



Les couples catholiques après l'encyclique

ANDRÉ CHARBONNEAU
PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

En faisant siennes les conclusions du groupe minoritaire de la Commission papale pour l'étude des problèmes de la famille et de la natalité, Paul VI a dissipé toute équivoque concernant la position officielle de l'autorité papale non seulement en ce qui a trait à l'usage des moyens « artificiels » de régulation des naissances mais également à l'égard de l'idée que le pape se fait de son rôle, de celui du peuple de Dieu, de

l'action de l'Esprit-Saint dans l'Église, de la nature humaine, de la morale et de l'homme en général. Il n'a pas pour autant réglé le problème individuel des catholiques qui demeurent d'abord soumis à leur conscience personnelle, conformément à l'enseignement constant de l'Église. Il a cependant précipité le moment où chacun devra se convertir en profondeur à l'intérieur de sa propre religion.

Au fond des « choses »

En effet, les réactions suscitées par la parution de l'encyclique « *Humanæ Vitæ* » ont rapidement fait apparaître que les catholiques ne peuvent plus accepter ou rejeter la conclusion particulière du pape à l'égard des contraceptifs sans opter en même temps pour une conception donnée de l'homme et de l'Église. Ainsi, comme au temps de

la querelle des indulgences, la « question de la pilule » est pour chacun l'occasion d'une réflexion approfondie sur les exigences de leur appartenance au Christ par l'intermédiaire de l'Eglise catholique romaine. A la différence toutefois qu'il n'apparaît pas aujourd'hui nécessaire de se séparer pour se réformer.

Désormais les « choses » ne pourront donc plus être comme avant. Le catholique ne pourra plus laisser coexister pacifiquement dans sa conscience des perspectives neuves sur des points précis de sa vie chrétienne et une vision statique de l'ensemble. « On ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres » (Mt, IX, 17). En conséquence, ou l'aggiornamento de l'Eglise sera désormais relégué aux oubliettes et nous reviendrons aux années les plus sombres du monarchisme clérical, ou les catholiques prendront conscience qu'une mentalité nouvelle implique une réforme cohérente de leur pensée et, partant, de l'action qu'ils sont appelés à exercer en vue de l'instauration des structures démocratiques aptes à favoriser leur participation à la vie ecclésiale.

Le conflit des « logiques »

Il serait prématuré de s'aventurer ici dans une analyse tant soit peu exhaustive des éléments de la nouvelle synthèse de pensée et d'action actuellement en voie de structuration. Nous aimerions toutefois illustrer à l'aide de quelques exemples comment la logique interne du document papal inscrit la vision de Paul VI dans une conception de l'homme et de l'Eglise diamétralement opposée à celle du Concile à laquelle il voudrait pourtant demeurer fidèle tant est grande son insistance sur les arguments de logique externe dite de continuité ou de tradition.

La logique de l'autorité

La pensée de Paul VI s'inscrit dans un courant de pensée juridique dont la logique interne est rigoureuse. Tous ceux qui ont lu le texte de sa dernière encyclique ont remarqué l'unité dialectique du document. Ainsi, par exemple, il ne fait aucun doute que le mot « magistère » utilisé par le pape réfère à l'autorité papale de même que l'expression « pasteurs de l'Eglise ». A la limite, le mot « Eglise » lui-même se confond avec celui de « pape ». La cohérence interne exige cette interprétation. Chaque argument éclairant l'autre, on n'échappe pas, semble-t-il, à la force de l'argumentation. Si la collégialité est ici mise de côté, a fortiori néglige-t-on de reconnaître tout charisme d'enseignement aux laïcs. Le dualisme « enseignés-enseignants » s'impose ainsi partout. La conception des relations dans

l'Eglise s'inspire donc d'une vision passive du rôle des « fidèles » : « ...l'Esprit de Dieu, en même temps qu'il assiste le Magistère dans l'exposition de la doctrine, éclaire intérieurement les cœurs des fidèles, en les invitant à donner leur assentiment ».

Une même rigueur préside à l'élaboration de la réflexion sur les moyens de régulation des naissances, et d'une façon plus exacte sur « le très grave devoir de transmettre la vie humaine qui fait des époux les libres et responsables collaborateurs du Créateur ». La suite du message explicite le sens restreint que le pape accorde aux premiers mots que nous venons de citer.

La logique de la soumission

« Reconnaître que nous ne sommes pas les maîtres des sources de la vie humaine, mais plutôt les ministres du dessein établi par le Créateur », telle est la base de l'argumentation. Dieu est l'unique Créateur. Il tend à diffuser à profusion sa propre image, c'est-à-dire l'homme à travers la création. A cette « raison » ou à cette « volonté » divine présumée « nataliste », l'homme ne peut logiquement opposer sa propre raison et sa propre volonté. L'homme est ainsi confiné au rôle de pur instrument de la force divine. D'où l'argument que seules des raisons très graves peuvent excuser la « suspension » de ce rôle passif, accepté, selon Paul VI, inconditionnellement avec le mariage. D'où également l'admission des facteurs « indépendants de la volonté humaine » comme moyens de régulation des naissances. D'où les effets nocifs dévolus après coup aux moyens dits péjorativement « artificiels ».

Soumission à la nature biologique et aux directives de l'autorité tel est donc le principe unificateur du document. Au bout du compte, se dégage une vision pessimiste de l'homme où le fatalisme ou plus précisément le « providentialisme » est de règle. L'activité humaine y est réduite à des fonctions essentiellement négatives axées sur l'obéissance, reine et maîtresse des vertus. Dans cette perspective, l'homme n'est supérieur à l'animal que par la conscience de sa soumission à l'instinct biologique et à l'autorité.

L'unité par l'uniformité

Cette vision est foncièrement commandée par un réflexe de sécurité. Elle repose sur un souci d'uniformité. La logique interne d'« *Humanæ Vitæ* » s'appuie ainsi sur la préoccupation de faire l'unité de pensée à travers le temps et l'espace.

Cette préoccupation se manifeste dans les réflexions du pape concernant la Commission d'étude lorsqu'il constate

« que le plein accord n'avait pas été réalisé au sein de la Commission sur les règles morales à proposer » et dans la lecture qu'il fait de la Tradition : « L'Eglise a toujours donné — et avec plus d'ampleur à l'époque récente — un enseignement cohérent tant sur la nature du mariage que sur le juste usage des droits conjugaux et sur les devoirs des époux ». Formuler une règle commune qui demeure vraie pour toutes les époques et pour toutes les situations demeure donc pour le pape un but prioritaire. Pouvait-il trouver cette loi fixe dans une morale faisant confiance à l'action diversifiée et progressive de l'Esprit à l'œuvre dans les consciences individuelles ? Certainement pas. Il n'avait donc d'autre choix que celui d'opter pour la perspective juridique, réaffirmant la thèse autoritaire et la vision de l'homme la plus statique.

L'absence de logique externe

Manifestement, Paul VI minimise l'importance qu'il faut donner à la logique interne de son argumentation : « Cet assentiment est dû, vous le savez, non pas tant à cause des motifs allégués... ». C'est que son intention n'est pas tellement d'imposer un point de vue personnel mais de demeurer fidèle à la « pensée catholique ». Aussi se préoccupe-t-il davantage de logique externe que de logique interne. Or paradoxalement, c'est sur le plan de la logique externe que le document papal se révèle le plus faible.

Certes la continuité de son enseignement avec celui de ses prédécesseurs immédiats est manifeste mais cette fidélité avec une tradition récente n'assure pas à elle seule celle que le pape tient à maintenir avec le Concile et la tradition vivante de l'Eglise prise dans sa globalité.

Cette opposition entre la logique interne et les sources antérieures sur lesquelles elle prétend s'appuyer se manifeste d'abord par l'ambiguïté du vocabulaire. Ainsi, la notion de nature humaine paraît tantôt s'élargir pour inclure au-delà du biologique les aspects psychologiques et sociologiques de l'homme et tantôt se renfermer dans une conception archaïque, rigoureusement biologique et aléatoire. Mais les apparences sont ici trompeuses. A vrai dire, le lecteur retrouvant certaines affirmations des textes conciliaires est enclin à leur prêter par endroit le sens élargi qu'elles avaient dans leur contexte originel alors qu'en fait Paul VI les reprend en les réduisant au cadre très strict dans lequel se situe sa pensée.

Il n'y a aucune transposition possible du langage conciliaire à celui du pape. Il n'existe pas ici de filiation. Nous sommes plutôt face à une opposition.

LE DEVOIR

... c'est le quotidien du matin qui vous apporte une information approfondie sur les événements politiques, nationaux et internationaux, sur l'éducation, les relations du travail, les arts et lettres, la vie féminine, la finance et le sport.

LE DEVOIR prend position en toute liberté et explique le pourquoi des événements. Ses nouvelles sont choisies et présentées dans un style vivant et clair par des journalistes compétents.

La structure juridique du **DEVOIR** lui permet d'être indépendant vis-à-vis les puissants du jour quels qu'ils soient. Ses éditoriaux font autorité à travers le Canada.

LE DEVOIR, c'est le journal tout désigné pour la personne occupée... la personne sur qui pèsent des responsabilités et qui doit approfondir son information.

Pour vous procurer LE DEVOIR

composez 844-3361

ou

Écrivez à : 434 est, rue Notre-Dame, Montréal

Les fidèles l'ont d'ailleurs intuitivement senti, eux qui avaient connu une telle communauté de pensée avec les célèbres interventions des Cardinaux Léger, Suenens et du patriarche Maximos IV.

Une irréconciliable opposition

Plus qu'au plan des détails, c'est au niveau fondamental de la perspective propre au Concile et au pape que cette opposition éclate. La passivité des fidèles mise de l'avant par Paul VI a été battue en brèche par les évêques de la catholicité. Une vision optimiste de l'homme, qu'il soit croyant ou incroyant, animé par la force irréversible de l'Esprit qui tend vers le Christ total, a remplacé la vision pessimiste autrefois dominante. A la soumission passive, on a substitué l'esprit d'initiative et d'engagement personnel. A l'argument d'autorité, le recours à la conscience éclairée. Au juridisme et à la préoccupation de formuler des règles universelles, une invitation faite à chacun de lire les signes des temps et de suivre avec soin une conscience responsable mue par l'Esprit de charité.

L'unité dans la diversité

Toutes ces divergences — et de multiples autres — s'appuient sur des perceptions différentes de l'unité de l'Eglise. Pour Paul VI, avons-nous dit, l'unité tend à se confondre avec l'uniformité : « Vous savez aussi qu'il est de souveraine importance, pour la paix des consciences et pour l'unité du peuple chrétien, que dans le domaine de la morale comme dans celui du dogme, tous s'en tiennent au Magistère de l'Eglise et parlent un même langage ».

Depuis le Concile, il semble qu'il n'en va plus de même pour la majorité des évêques. Que s'est-il passé ? On se souvient que mis en présence les uns des autres, les pères conciliaires ont fait l'expérience de la confrontation des diverses approches sur les grandes questions relatives à la vie chrétienne. A ce moment l'éclatement du mythe du monolithisme épiscopal avait même « scandalisé » ceux qui avaient une conception statique de l'Eglise et qui pensaient que la fixation de la « doctrine chrétienne » en un système donné de pensée était définitive.

Or l'expérience de vie conciliaire a prouvé le contraire. En effet, l'unité a alors été le fruit d'un long dialogue, sans qu'on craigne les affrontements parfois pénibles et violents. Délaissant la manière abstraite et déductive d'aborder les problèmes ecclésiaux, les évêques se sont mis à l'école de la vie. Ils ont voulu que le Concile soit pastoral.

Ils se sont refusé à définir des dogmes et à lancer des anathèmes.

Ce changement profond de mentalité leur a permis de se réconcilier avec les sciences qui manifestaient depuis des années que la Tradition catholique dans son approche de l'homme et de l'Eglise n'a jamais eu ce caractère monolithique que certains voudraient lui imposer artificiellement.

Après « *Humanæ Vitæ* », les catholiques sont donc mis en présence de deux problématiques pratiquement irréconciliables. Aussi les mêmes mots placés dans des visions de caractère antithétique, ne portent évidemment pas les mêmes significations. Mais au-delà du vocabulaire, ce sont deux anthropologies, deux ecclésiologies et deux lectures de la Tradition qui s'affrontent. Les catholiques devront ainsi de toute façon faire un choix. Ils sont donc renvoyés à leur conscience personnelle.

Recours à la conscience personnelle

C'est d'ailleurs ce que la plupart des théologiens, des prêtres et des laïcs ont compris. Des évêques également : car contrairement aux simplifications des moyens d'information, plusieurs d'entre eux ont affirmé que l'encyclique constituait un document dont il fallait désormais tenir compte avant de prendre une décision personnelle conforme à sa conscience. Connaissant les réactions fortes des catholiques à travers le monde, on peut d'ailleurs réfléchir avec profit sur le corollaire suivant dont parle la constitution dogmatique sur l'Eglise : « Et à ces définitions ne peut jamais manquer l'assentiment de l'Eglise, en raison de l'action du Saint-Esprit lui-même, laquelle conserve et fait progresser dans l'unité de la foi tout le troupeau du Christ ». (*Lumen Gentium*, n. 25).

Face à la régulation des naissances, les couples mariés sont donc ramenés à leur conscience. Ceux qui ont déjà adopté une perspective plus vaste, face, par exemple, à la sexualité vue à l'intérieur d'une conception approfondie du mariage et de l'amour, savent quelle attitude adopter devant le problème que pose l'obéissance. Sachant que la charité prime tout et que la morale traditionnelle a toujours reconnu qu'en cas de conflit entre la charité et l'obéissance, la première doit l'emporter, ils continueront donc à suivre les exigences de leur conscience responsable. Ils jugeront des moyens par rapport à l'amélioration escomptée de leur amour, dans un esprit sincère de respect pour leur conjoint et de leurs enfants nés ou à naître.

Par contre, ceux qui, avant l'encyclique, usaient de moyens contraceptifs à des fins purement égocentriques, sans souci du conjoint, des enfants ou de la société, continueront à être condamnés par leur propre conscience. Leur indifférence plus ou moins totale au texte ne sera qu'une manifestation additionnelle de leur manque d'attention à autrui. Ne faudrait-il pas d'ailleurs rapprocher le comportement de ces égocentristes et l'attitude de ceux qui acceptent aveuglément les conclusions papales sous le confortable prétexte qu'ils ne sont pas personnellement concernés par ces directives ?

Restent ceux qui n'avaient jamais véritablement fait un choix personnel mais modelaient leur comportement d'après la conscience collective et la pression autoritaire. A ceux-là, l'existence d'une directive venue « d'en haut » pose un problème d'envergure. Ceux-là auraient eu besoin d'un texte nuancé susceptible de les faire passer d'un style impersonnel de pensée et d'action à un mode adulte et réfléchi de comportement. A défaut d'un éclairage venu de Rome, une des tâches les plus pressantes consiste à aider ces couples à effectuer ce passage. On le fera surtout en les invitant à réfléchir sur leur expérience de vie concrète. On les forcera ainsi à évaluer tout ce qu'il y a de libérateur et d'épanouissant dans une perspective axée sur la charité. Ce rôle d'éducation revient certes aux évêques et aux prêtres mais il est d'abord celui de laïcs ayant vécu une expérience authentique de vie de couple. Ces catholiques pourront et devront désormais soutenir dans la foi, l'espérance et la charité ceux qui partagent avec eux les mêmes difficultés et les mêmes joies.

Mais à vrai dire, ce passage à une conscience éclairée ne sera vraiment assuré que par l'instauration de structures ecclésiales propres à susciter la responsabilité. Du même coup, jouera de moins en moins le réflexe sécurisant de la remise des consciences personnelles aux mains d'une autorité, fût-ce celle du pape. Si l'encyclique « *Humanæ Vitæ* » contribue à faire prendre conscience aux catholiques qu'une réforme partielle n'a de sens que située dans une réflexion d'ensemble, si elle permet un approfondissement des orientations fondamentales du Concile et provoque une réforme des structures ecclésiales, elle pourra être considérée comme une des plus grandes grâces données à l'Eglise de notre temps. Un des plus grands dangers serait donc que les catholiques rejettent silencieusement la directive particulière concernant la « pilule », sans mettre en œuvre les solutions de réforme personnelle et ecclésiale auxquelles cet événement nous convie.



LA CONTRACEPTION :

PERSPECTIVE HISTORIQUE

VINCENT HARVEY

*La parution de l'encyclique *Humanae vitae* a ramené au premier plan de l'actualité un des problèmes sur lesquels Maintenant est souvent revenue. Dans cette perspective, la communication du père V. Harvey, o.p., au Congrès international des médecins de langue française tenu à Québec, en avril dernier, offre une synthèse qui reflète les positions de Maintenant sur l'aspect éthique de la contraception. Ce texte a fait l'objet d'une publication partielle dans le Laval Médical (mai 1968) et doit être publié intégralement dans les actes de ce congrès international.*

Plusieurs d'entre vous s'entendent souvent dire par leurs patients : « Docteur, me donnez-vous la permission de prendre des pilules ? » S'il est scrupuleux, le médecin va rétorquer : « En avez-vous parlé à votre curé ? » Parfois la patiente en aura effectivement parlé à son curé ; mais, embarrassé, celui-ci l'a renvoyée au médecin. Si le médecin, qui n'est pas moraliste, consulte à son tour le prêtre, il risque d'être renvoyé ... au pape cette fois. Et tout le monde attend une *permission* analogue à la permission de manger de la viande le vendredi. Pour la majorité des catholiques, éduqués dans une morale du « permis et du défendu », il n'y a guère de différence entre une *loi positive* comme la discipline du jeûne eucharistique ou de l'abstinence du vendredi, et une *règle morale*. Le langage courant des gens, et même des journalistes, exprime bien cette confusion : « Quand le pape va-t-il *permettre* la pilule ou d'autres contraceptifs ? »

Or, il ne s'agit pas d'une permission à donner ou d'une défense à maintenir, mais bien, dans le cas présent, d'un jugement moral qui repose en définitive sur une théologie de l'amour et du mariage.

Les enseignements passés de la morale catholique sur les méthodes contraceptives découlaient d'une compréhension imparfaite de la nature, de la sexualité, de l'amour et du mariage. Il suffit de comparer l'encyclique *Casti connubii* avec certains volumes récents de la théologie sur le mariage pour mesurer le chemin parcouru par la ré-

flexion chrétienne. Une théologie nouvelle de l'amour et du mariage s'est élaborée à partir d'une meilleure connaissance de l'homme que procurent les sciences humaines, et d'une lecture plus complète de l'enseignement biblique sur le sujet qui montre du même coup les limites que la théologie dite traditionnelle a héritées du monde gréco-romain. Cette nouvelle théologie a été officialisée dans les documents du Concile, et en particulier dans le chapitre du Schéma XIII intitulé : *Dignité du mariage et de la famille*.

a) PERSPECTIVES ANCIENNES

On trouve ces perspectives anciennes dans les manuels de morale encore en usage dans plusieurs grands séminaires, v. g. Merkelbach (pour citer un auteur dominicain). Elles y sont exprimées dans la théorie classique des fins du mariage. La fin primaire est la procréation et l'éducation des enfants ; la fin secondaire, ordonnée à la précédente, est le support mutuel des époux dans les nécessités de la vie domestique et le remède à la concupiscence.

Dans la conscience collective de la génération de nos parents, cette théologie donnait à peu près ceci : il faut avoir tous les enfants que Dieu veut bien nous donner. La capacité biologique de pro-

Dans un premier point, je rappellerai brièvement les perspectives anciennes de la théologie dite traditionnelle et « officielle » du mariage, tout en évoquant les influences païennes qui ont pesé sur elle. Dans un second point, je dégagerai les perspectives nouvelles de la théologie du mariage telle que nous la trouvons à l'état d'ébauche dans ces pages du Schéma XIII. Il suffira, en conclusion, de jeter ce nouvel éclairage théologique sur le problème particulier de la moralité des contraceptifs.

créer apparaissait comme une expression de la loi divine. On se soumettait à la nature... à la nature envisagée presque uniquement dans cette perspective biologique. Quant au plaisir sexuel il était vu comme une sorte de concession à l'animalité ou de *permissio mali* (le péché devenant permis), sans valeur positive et plutôt dégradant. L'acte conjugal devenait méritoire et vertueux pour le conjoint, surtout l'épouse, dans la plupart des cas, qui se soumettait aux exigences pénibles du dû conjugal. L'idéal du mariage chrétien demeurerait évidemment la continence totale ou le « mariage blanc ». Je caricature à peine.

Cette théologie du mariage avait des racines lointaines dans la pensée patristique.

1 — Influences païennes

En se répandant surtout dans le monde gréco-romain, le christianisme allait être influencé, en effet, par le climat sociologique, religieux et idéologique de son nouveau milieu. C'était inévitable. Pour ce qui intéresse notre sujet, disons tout de suite que les influences pessimistes à l'égard de la sexualité et du mariage sont venues surtout du monde païen et non du judaïsme qui avait, en général, une conception très saine et très élevée de l'union matrimoniale.

Le juridisme romain

L'antiquité gréco-romaine concevait le mariage d'une façon assez pragmatique : c'était l'association de deux personnes d'inégale dignité et valeur sociale en vue de la bonne gestion d'un patrimoine et de la procréation d'enfants destinés à prolonger la famille et à peupler la cité. Ce qui ne veut pas dire qu'un véritable amour conjugal n'ait jamais existé dans les mariages de l'époque ; on pourrait citer des exemples de réussite conjugale de même que de très beaux textes sur l'amour, empruntés soit aux poètes, soit aux philosophes. Il n'en demeure pas moins vrai que la civilisation gréco-romaine en général n'a guère mis l'accent sur le mariage, source d'épanouissement humain et de personnalisation réciproque des conjoints. On admettait difficilement, du reste, qu'une véritable amitié puisse exister entre l'homme et la femme, étant donné (pensait-on) l'infériorité de celle-ci.

Les penseurs chrétiens ont spontanément adopté, dans leur théologie du mariage, cette conception sociale et juridique de l'union matrimoniale, à savoir : une institution en vue de la procréation et du support mutuel dans les nécessités de la vie. On reconnaît déjà les deux données principales de la théologie latine du mariage : la procréation et l'aide mutuelle dans les tâches domestiques, auxquelles on a ajouté l'élément chrétien de l'indissolubilité sacramentelle. Jusqu'ici il n'y a pas lieu de déplorer l'influence du milieu gréco-romain sur la théologie chrétienne du mariage : procréation et aide mutuelle étaient des éléments positifs, bien qu'insuffisants à eux seuls à définir adéquatement l'union

matrimoniale. Par contre, certains courants philosophiques et religieux du monde gréco-romain allaient apporter au christianisme une méfiance à l'égard de la sexualité et une conception pessimiste du mariage.

La morale stoïcienne

La morale stoïcienne prêchait l'*apatheia* (ou l'absence de passion) dans tout comportement humain. On connaît l'adage attribué au philosophe Sénèque : « La tempérance n'accepte jamais les voluptés pour elles-mêmes ». Une maxime semblable avait cours dans les milieux pythagoriciens : « Ne fais rien pour la seule délectation ». Et on appliquait ces devises à la morale conjugale, en affirmant que le rapprochement sexuel doit être accompli, non en vue du plaisir, mais pour le seul but de procréer. De nombreux Pères de l'Eglise — tels Justin, Athénagore, Origène, Ambroise, Jérôme, Augustin, etc. — se réfèrent souvent explicitement à ces maximes éthiques, convaincus que la perfection du mariage chrétien ne peut pas être inférieure aux exigences prônées par des philosophes païens.

Les mouvements gnostiques

Les mouvements gnostiques, très répandus aux premiers siècles de notre ère, allaient beaucoup plus loin : ils condamnaient le mariage qu'ils déclaraient être une invention de Satan, et recommandaient l'abstention de tout plaisir sexuel. De tous ces mouvements gnostiques, le Manichéisme fut le mieux organisé et le plus tenace. Vivement combattu par Augustin à la fin du IV^e et au début du V^e siècle, il n'en survécut pas moins jusqu'au XII^e siècle où il connut un nouvel essor avec l'hérésie albigeoise.

Pour être un peu complet, il faudrait mentionner encore la philosophie néoplatonicienne avec son idéal, par ailleurs très louable, de contemplation, mais aussi avec son mépris pour le corps et en particulier les attachements passionnels.

Plusieurs Pères de l'Eglise ont plus ou moins subi ces diverses influences. Leur théologie du mariage s'en est profondément ressentie. A côté d'affirmations justes sur la bonté du mariage et parfois de belles pages sur l'amour conjugal, on y trouve des théories pour le moins curieuses et des conceptions plutôt pessimistes. Je ne m'arrêterai ici qu'à Augustin, vu l'influence de sa pensée sur la théologie postérieure.

2 — Augustin (5^e siècle)

Pour Augustin, en effet, à qui la tradition a donné le titre de docteur du mariage chrétien, le plaisir sexuel est à vrai dire une conséquence du péché originel. Il est essentiellement mauvais. C'est pourquoi l'acte conjugal qui est toujours entaché de cette concupiscence a besoin d'*excuse*. D'où les trois biens excusateurs : l'enfant, la fidélité et le sacrement (ou l'indissolubilité). De ces trois biens, seul l'enfant excuse totalement l'acte conjugal. En d'autres termes, pour Augustin, seul l'acte posé dans le but exclusif de la procréation est licite et bon. Dans les autres cas, par exemple lorsque la femme est enceinte ou qu'elle est devenue stérile par l'âge, les rapports sexuels constituent une *faute vénielle* (*saltem venialis*), puisqu'ils ne procèdent pas du légitime désir de la procréation, mais de la concupiscence et de l'incontinence des époux. Saint Paul a toutefois *toléré* ces actes peccamineux pour éviter le mal plus grand de l'adultère. C'est ainsi qu'Augustin interprète les conseils pratiques donnés aux époux dans I Cor. 7 : 1-6, où il est évident que l'Apôtre justifie le mariage et les rapports sexuels pour d'autres motifs que la procréation. Pour Augustin, cependant, il ne s'agit là que d'une tolérance en vue de la fidélité conjugale, du reste conçue de façon négative : « Ce n'est pas, en effet, à cause du mariage que ces rapports sont autorisés ; mais c'est à cause du mariage qu'ils sont tolérés... Par suite ce que réclament la faiblesse et l'incontinence, même quand elles n'ont pas pour fin la procréation des enfants, les époux ne doivent pas se le refuser l'un à l'autre... Cela les empêchera de tomber, séduits par Satan, dans d'ignobles corruptions, à cause de l'incontinence soit de tous deux, soit de l'un ou de l'autre ». (*De bono conjugali*, c. g. n. 6 in fine).

Saint Thomas d'Aquin reprendra cette conception augustiniennne. De fait, ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle que les théologiens se mettront d'accord pour reconnaître que la recherche modérée du plaisir sexuel entre époux, en dehors de la nécessité de procréer, n'est pas *peccamineuse*. Ils étaient encore très loin cependant de reconnaître une valeur *positive* à l'expression physique de l'amour conjugal.

Pour ce faire, il aurait fallu corriger une autre conception augustiniennne qui a la vie tenace : à savoir que l'amitié spirituelle entre époux croît dans la

mesure où ceux-ci s'abstiennent de relations sexuelles, puisqu'il y a, pour Augustin, incompatibilité entre l'exercice de la sexualité et l'amitié conjugale.

Donc les époux qui cherchent la perfection de la charité conjugale doivent s'efforcer d'en arriver à la continence totale. Voilà très sommairement ce que

j'ai appelé les perspectives anciennes. Voyons maintenant les nouvelles perspectives de la théologie du mariage dans le Schéma XIII.

b) NOUVELLES PERSPECTIVES DANS LE SCHÉMA XIII

Je regrette de ne pouvoir faire ici une analyse détaillée de ces pages. Je devrai donc me contenter d'indiquer les changements d'orientation théologique. Ce qu'il faut d'abord signaler, c'est l'élimination, à mon avis très significative, de la problématique de « fin primaire et de fin secondaire » que le texte remplace par « valeurs et fins diverses » du mariage (« Dieu lui-même est l'auteur du mariage qui possède en propre des valeurs et des fins diverses », no. 48, 1). Les pères conciliaires ont refusé de mettre un lien de subordination entre la procréation et l'amour conjugal. Ils écartaient par le fait même la théologie antérieure qui voulait que la fin secondaire tire toute sa valeur de son ordination à la fin primaire (i.e. la procréation). Cette précaution apparaît encore explicitement à un autre endroit, lorsque le texte parle spécifiquement de la fécondité : « Le mariage et l'amour conjugal sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation. D'ailleurs, les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes. Dieu lui-même qui a dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » (Gn. 2, 18) et « qui, dès l'origine, a fait l'être humain homme et femme » (Mt. 19, 4), a voulu lui donner une participation spéciale dans son œuvre créatrice ; aussi a-t-il béni l'homme et la femme, disant « Soyez féconds et multipliez-vous » (Gn. 1, 28). Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute la structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse grandir et enrichir sa propre famille » (n. 50, 1).

On aura remarqué dans ce texte que ce n'est pas chaque acte conjugal qui est mis en relation immédiate de finalité avec la procréation, mais le mariage et l'amour conjugal, c'est-à-dire la totalité de la vie amoureuse des époux et de leur engagement matrimonial. En effet, depuis qu'on connaît mieux les

périodes de fécondité de la femme¹ et les mécanismes biologiques de la procréation, on ne peut plus attribuer une finalité procréatrice à chaque acte conjugal. Cela est physiquement impossible. Seuls les quelques actes procréateurs dans la vie des époux seraient alors pourvus d'une finalité. Il ne reste donc qu'une seule finalité immédiatement possible à la majorité des actes conjugaux entre époux : l'amour à exprimer et à construire. Cela ne veut pas dire, cependant, qu'une procréation généreuse et responsable, avec toutes les obligations humaines et chrétiennes qu'elle comporte, ne soit pas un projet fondamental du mariage et de la vie conjugale ; mais précisément c'est un projet qui concerne la totalité de la vie matrimoniale, et non chaque acte conjugal en particulier.

Une fécondité voulue

En outre, ce devoir de la fécondité n'est plus laissé au hasard de la biologie (que l'on était porté autrefois à considérer comme l'expression de la loi divine), mais relève du jugement personnel des époux : « Ils s'acquitteront donc de leur charge en toute responsabilité humaine et chrétienne et, dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit ; ils prendront en considération à la fois et leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître ; ils discerneront les conditions aussi bien matérielles que spirituelles de leur époque et de leur situation ; ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Eglise elle-même. Ce jugement, ce sont en dernier ressort les époux eux-mêmes qui doivent l'arrêter devant Dieu » (n. 50, 2).

1. En gros, les périodes agénésiques étaient connues depuis l'antiquité. Ce sont de vieilles observations. Elles sont mentionnées en passant par Augustin dans le *De moribus Manichæorum*, ii, 18, 65. Elles constituaient parmi d'autres, l'un des moyens les plus ordinaires auxquels on avait alors recours pour limiter le nombre des naissances. Il semble bien que la pratique de la régulation

A l'opposé d'Augustin

Ce qui est significatif en second lieu dans ces pages, c'est l'insistance sur l'amour conjugal comme « union intime », « don réciproque de deux personnes » et « enrichissement mutuel » en étant « deux en une seule chair », selon la belle expression biblique que reprend le texte. Il s'agit donc bien d'un amour conjugal qui englobe la totalité de la personne : corps et âme. Un passage est particulièrement explicite et s'oppose carrément à la conception augustiniennne voulant que la charité conjugale soit incompatible avec l'exercice de la sexualité : « Eminemment humain puisqu'il va d'une personne vers une autre personne en vertu d'un sentiment volontaire, cet amour enveloppe le bien de la personne tout entière ; il peut donc enrichir d'une dignité particulière les expressions du corps et de la vie psychique et les valoriser comme les éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale » (n. 49, 1). C'est d'ailleurs cet amour conjugal englobant la totalité des personnes qui est considéré comme l'image ou plutôt le symbole de l'alliance de Dieu avec son peuple et de l'union du Christ et de l'Eglise, selon tout un courant biblique qui est repris brièvement dans le texte conciliaire (n. 48, 2) et que le lecteur trouvera plus développé dans le no 9 de *Communauté Chrétienne*.

Enfin ce qui m'apparaît caractéristique de ces pages, c'est l'ordre existentiel adopté dans la présentation de cette nouvelle théologie du mariage. Un homme et une femme se rencontrent, s'aiment, se désirent, décident de se donner l'un à l'autre pour la vie en s'unissant « dans une seule chair ». Ils se font d'abord compagnons de vie et d'éternité. L'enfant vient ensuite comme fruit, mûrissement et couronnement de

des naissances remonte très loin dans le passé de l'humanité, même si les moyens on pu varier avec les connaissances et l'ingéniosité des époques. Ce qui m'apparaît alors significatif, c'est que la pastorale ancienne de l'Eglise ne se soit pas préoccupée de la moralité de cette pratique : elle laissait le choix des moyens à la responsabilité des époux.

leur amour conjugal. Ce retour à l'ordre existentiel de l'amour et de la vie indique également un changement de perspectives par rapport à la théologie « essentialiste » antérieure.

Notes discordantes

Toutefois, même si les grandes orientations théologiques que nous avons dégagées traversent et inspirent tout ce chapitre du Schéma XIII, on trouve ici et là certaines formules et mises en garde qui ne cadrent pas avec l'ensemble et apparaissent de façon inattendue dans le texte, un peu à la façon de notes discordantes dans une symphonie.

Il y a en particulier le passage suivant : « Dans leur manière d'agir, que les époux chrétiens sachent bien qu'ils ne peuvent pas se conduire à leur guise, mais qu'ils ont l'obligation de toujours suivre leur conscience, une conscience qui doit se conformer à la loi divine ; et qu'ils demeurent dociles au magistère de l'Eglise, interprète autorisé de cette loi à la lumière de l'Evangile ». De quel magistère s'agit-il : ordinaire ou extraordinaire ? Cette expression renvoie-t-elle à *Casti connubii* et aux déclarations de Pie XII dans son enseignement pastoral ordinaire ? Sûrement. Mais comment alors concilier avec la théologie nouvelle du Schéma XIII, ces prescriptions concrètes qui découlaient d'une subordination de la vie conjugale à la procréation biologique, subordination qui a été écartée par Vatican II au bénéfice du projet global de l'amour humain. A quoi alors un chrétien doit-il être fidèle : à l'ensemble de la nouvelle théologie du mariage contenue dans le Schéma XIII ou à des prescriptions pré-conciliaires issues d'une compréhension fragmentaire et négative de la sexualité, à laquelle on a, selon toute vraisemblance, tourné le dos de manière irréversible ?

Il semble bien que la dernière encyclique de Paul VI, *Populorum progressio*, confirme notre interprétation, quelles que soient par ailleurs les protestations anonymes des milieux de la curie romaine. Je cite : « Il est certain que les pouvoirs publics, dans les limites de leur compétence peuvent intervenir, en développant une information appropriée et en prenant les mesures adaptées, pourvu qu'elles soient conformes aux exigences de la loi morale et respectueuses de la juste liberté du couple. Sans droit inaliénable au mariage et à

la procréation, il n'est plus de dignité humaine. C'est finalement aux parents de décider, en pleine connaissance de cause, du nombre de leurs enfants, en prenant leurs responsabilités devant Dieu, devant eux-mêmes, devant les enfants qu'ils ont déjà mis au monde, et devant la communauté à laquelle ils appartiennent, suivant les exigences de leur conscience instruite par la loi de Dieu authentiquement interprétée et soutenue par la confiance en Lui ». On aura remarqué, dans ce texte qui reprend presque verbatim l'enseignement du Schéma XIII, la suppression significative de l'allusion au magistère de l'Eglise que nous lisions dans le texte cité plus haut.

c) CONCLUSION :

IMPLICATIONS MORALES

Nous savons d'une part que la plupart des époux qui s'acquittent de leur devoir de fécondité d'une façon responsable, se voient obligés d'espacer les naissances et de les limiter.

Par ailleurs, l'amour conjugal a besoin de s'exprimer et de se nourrir par le don total des personnes : ce qui suppose normalement que les époux s'unissent maritalement, selon un rythme variable qu'eux seuls peuvent découvrir et juger, s'il est vrai que les « expressions du corps et de la vie psychique » sont les éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale. Dans ce cas, le critère de moralité, c'est l'amour à exprimer et à faire croître dans le sens d'un don réciproque de plus en plus total.

Cet amour conjugal constitue, du reste, la base d'une véritable fécondité humaine, ainsi que l'exprimait le patriarche Maximos IV : « La fin totale du mariage est la famille : l'unité totale et durable de deux personnes dans l'amour conjugal constitue la base de la fécondité réellement humaine. Cette même unité par laquelle l'individu se dépasse en s'orientant vers l'autre, constitue également le climat idéal où la jeune vie peut s'épanouir d'une façon équilibrée. Cette progression vers l'unité doit se réaliser pendant la vie entière. Le lien sexuel entre les conjoints engage ceux-ci dans leur humanité totale et s'avère être ainsi un élément essentiel dans la réalisation de cette unité » (*L'appel au Concile*).

Les rappels de principe à la doctrine traditionnelle (dans le Schéma XIII), évocations plus générales que pastorales heureusement, étaient sans doute des concessions verbales estimées nécessaires par la majorité pour se concilier les votes d'une minorité inquiétée par les perspectives d'une évolution théologique conduisant à la révision des positions pastorales encore récentes de Pie XI et de Pie XII.

De fait, l'évolution est déjà là, dans la nouvelle théologie du mariage *officialisée* dans les textes conciliaires. Il suffit d'en dégager les implications morales en regard du problème particulier des techniques de régulation des naissances.

La vie conjugale et familiale intègre des valeurs diversifiées et complémentaires qui sont vécues l'une à travers l'autre et non l'une contre l'autre, dès lors qu'on se place au véritable plan humain et qu'on envisage la globalité de l'existence des époux. Ainsi l'acte conjugal qui se propose comme fin immédiate d'unir davantage les époux favorise par le fait même une meilleure fécondité humaine, entendue dans son sens véritable qui comprend l'éducation des enfants, leur épanouissement, de même que l'épanouissement des époux. A l'inverse, on peut dire que le partage des responsabilités familiales et la joie de la paternité et de la maternité refluent sur l'amour conjugal pour l'enrichir et l'intensifier. De même en est-il pour la stabilité institutionnelle du mariage. Celle-ci est assurée par l'amour véritable mais, en retour le caractère stable de l'institution favorise la qualité de l'amour et la totalité du don.

En somme, ces diverses valeurs du mariage (amour, fécondité, stabilité institutionnelle) sont présentes de façon complémentaire et interactive dans la vie des époux, selon une primauté qui varie avec les moments, les circonstances et les situations particulières de l'existence conjugale. On ne saurait établir, entre ces diverses valeurs complémentaires du mariage, une hiérarchie intemporelle et qui vaudrait de façon absolue pour chaque acte en particulier. Au fil des jours, il faudra donner la priorité tantôt à l'amour, tan-

tôt à la fécondité, tantôt à la stabilité institutionnelle. L'ensemble de ces valeurs forme le projet global de la vie matrimoniale dans la totalité de sa durée.

Si l'on se place dans cette perspective globale et si l'on tient compte de l'unité conjugale comme une des valeurs fondamentales du mariage, je ne vois pas trop comment on pourrait faire une discrimination, du point de vue théologique, entre les diverses méthodes efficaces de régulation des naissances (à l'exception bien sûr des méthodes abortives), dès lors qu'elles permettent aux époux qui sont obligés de limiter les naissances, de s'aimer de la façon la plus épanouissante possible dans telle ou telle circonstance de leur vie conjugale. Les facteurs qui entrent ici en ligne de compte relèvent de la médecine, de la psychologie et des dispositions particulières des époux, mais non, à mon avis, d'un principe moral prétendument objectif, indépendant des personnes dans la complexité de leur existence, et qui se nommerait l'intégrité physique de l'acte.

Il appartient donc aux époux de choisir les méthodes ou techniques (qu'il s'agisse de la méthode sympto-thermique, des moyens chimiques ou mécaniques) qui comportent le moins d'inconvénient et favorisent le plus la poursuite des diverses valeurs du mariage dans la totalité de l'existence conjugale, compte tenu des facteurs médicaux, psy-

chologiques et personnels relatifs à leur situation particulière.

Quant au principe de l'intégrité physique de l'acte dont on a voulu faire un absolu, il repose en fait sur : 1. — la théologie d'inspiration augustinienne du mariage et sur cette théorie de la subordination de la fin secondaire à la fin primaire ; et 2. — une conception biologique de la « nature » de la sexualité humaine, identifiant pratiquement cette dernière à la sexualité animale dont la seule visée est la perpétuation de l'espèce. Or, l'une et l'autre base ont été fortement ébranlées par les nouvelles perspectives de la théologie du mariage, ainsi que nous l'avons démontré plus haut.

Il me semble donc que cette nouvelle théologie du mariage que nous trouvons à l'état d'ébauche dans le Schéma XIII (Constitution « Gaudium et Spes ») suffit, à condition de bien lire, à donner aux chrétiens la liberté dont ils ont besoin pour épanouir leur amour.

Liberté n'est cependant pas licence. Mais plusieurs craignent qu'en supprimant la distinction entre « moyens naturels » et « moyens artificiels » pour recourir aux véritables critères de l'amour conjugal, on ouvre la voie au libertinage et à l'égoïsme.

Ces craintes qui sont partagées par de nombreux pasteurs, s'expliquent par le fait qu'un grand nombre de couples, éduqués à l'amour dans la seule pers-

pective d'un permis-défendu juridique et détaillé (avec un soin parfois maladif), n'ont jamais eu l'occasion d'exercer vraiment leur liberté chrétienne à la lumière des valeurs évangéliques impliquées dans leur comportement amoureux. On redoute donc qu'en choisissant un moyen contraceptif plutôt qu'un autre, ils n'obéissent qu'à des motivations d'hédonisme et de facilité.

En l'absence d'une éducation à l'amour et à la liberté chrétienne, ce danger est réel et en un sens inévitable. Mais le seul moyen efficace aujourd'hui de corriger cette situation, serait d'instaurer une pastorale conjugale positive qui rende les couples conscients des valeurs de don, de langage et d'épanouissement réciproque de la sexualité, et par là, leur permettre de faire un choix pleinement responsable. Ce choix, loin d'être « licence et libertinage » sera au contraire très exigeant, car il réclamera un dialogue permanent entre l'époux et l'épouse devenus attentifs l'un à l'autre et soucieux de signifier leur amour par des gestes qui en expriment la totalité ; car c'est au service de cette totalité que devront être mises toutes les techniques quelles qu'elles soient. Et il est plus exigeant de respecter la totalité de l'amour humain que l'intégrité purement biologique d'un acte sexuel en particulier. ◀

Vincent Harvey, o. p.
20 avril 1968



AVORTEMENT:

Mémoire des médecins d'hôpitaux

L'Association des Bureaux Médicaux des Hôpitaux de la Province de Québec est l'association qui, depuis plus de vingt ans, représente les médecins d'hôpitaux de la province.

Le Bureau Médical est l'organisme qui, dans chaque hôpital, groupe tous les médecins qui y pratiquent. Dernièrement, à la suite de la présentation du projet de loi gouvernemental sur l'avortement, cette association a consulté tous ses membres, soit par écrit, soit lors de réunions, pour discuter ce projet de loi. Les directeurs ont étudié toutes les opinions émises et il leur fait plaisir de vous émettre leurs conclusions à propos de l'avortement et de ce projet de loi.

AU SUJET DE L'AVORTEMENT

Les médecins des hôpitaux du Québec croient que tout avortement est un homicide, car le fœtus est un être humain. Dans l'état actuel de la science médicale le fœtus est un être humain vivant, et il a droit à la vie comme tous les autres êtres humains. Même en justice, le fœtus est déjà considéré comme un être humain à part entière, puisqu'il a part aux droits successoraux et que l'Etat se permet de considérer encore l'avortement non thérapeutique comme un crime passible d'emprisonnement à perpétuité.

Il est universellement admis, par tous les obstétriciens sérieux, que les cas où l'avortement thérapeutique sauverait réellement la vie de la mère sont devenus extrêmement rares et diminuent de plus en plus avec les progrès scientifiques. Par contre, l'avortement pratiqué dans le but d'améliorer la santé ou le bien-être de la mère, ou de prévenir la naissance d'un malformé possible devient un acte d'euthanasie social. Si on peut tuer un malformé pendant qu'il est dans le sein de sa mère, pourquoi ne pourrait-on pas le faire quand il est en dehors de celui-ci ? Toutefois l'avortement pratiqué alors que la vie de la mère est mise en danger par la grossesse, peut être considéré dans ce cas, non plus comme une mesure d'euthanasie mais comme un cas de légitime défense. Légitime défense ne veut pas dire nécessairement injuste agresseur. Toutefois, pour qu'un acte puisse être considéré de légitime défense il doit y avoir d'une part proportion entre le geste de défense et l'agression, et d'autre part le geste offensif doit être la seule méthode possible de défense. Or, les indications médicales précises où il faudrait, pour sauver la vie de la mère, tuer le fœtus, sont extrêmement rares de l'avis de tous les médecins. Connaissant la rareté de ces cas, on peut même se demander si une loi est justifiée pour le permettre.

Parmi les différents meurtres, l'avortement apparaît comme celui où l'Etat doit intervenir avec le plus de vigueur. Car son rôle est de veiller à ce que les droits de chaque citoyen soient respectés, et il va de soi que ce rôle lui incombe d'autant plus que le citoyen lésé est moins capable de se défendre et de faire respecter ses droits. Si la loi est faite pour protéger les faibles, l'enfant qui est encore dans le sein de sa mère a droit plus que tout autre d'être protégé par l'Etat, et cette protection doit être proportionnelle à sa faiblesse. L'analogie avec l'abolition récente de la peine de mort reste à considérer vis-à-vis ce projet de loi.

Dans les endroits où il est accepté, l'avortement thérapeutique est pratiqué, d'après les statistiques officielles publiées, beaucoup plus pour des raisons psychiatriques très discutables — et avec des résultats également discutables — que pour sauver la vie de la mère. Le projet de loi sur l'avortement nous oblige en fait à nous demander si nous sommes disposés à accepter certaines formes de meurtre dans notre société.

À CAUSE DES ABUS QUE CE PROJET DE LOI SUR L'AVORTEMENT PEUT APPORTER, L'ASSOCIATION DES BUREAUX MÉDICAUX DES HÔPITAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC S'OPPOSE À LA LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE, DANS LES CAS OÙ L'UNIQUE MOTIVATION EST LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA MÈRE. DE PLUS, L'A.B.M.H.P.Q. S'OPPOSE FORMELLEMENT AU PRÉSENT PROJET DE LOI GOUVERNEMENTAL C-195 SUR L'AVORTEMENT TEL QUE PROPOSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES :

LE PROJET DE LOI GOUVERNEMENTAL

Même si nous croyons que les médecins qui ont autorisé les quelques avortements thérapeutiques qui ont eu lieu, ne sont certainement pas des criminels, de l'avis unanime des médecins, nous croyons toutefois que la législation projetée multipliera les avortements clandestins. En légalisant l'avortement thérapeutique dans les cas où la grossesse serait susceptible de mettre en danger la vie ou la santé de la mère,

agence du livre français

1249 ouest, rue Bernard

Montréal-8

Tél. : 271-6888



Spécialisée dans les ouvrages relatifs aux sciences humaines : sociologie, politique, économie, histoire et géographie, histoire économique et sociale.

□ □ □

— Sociologie et socialisme, sociologie du travail : la participation dans les sociétés industrielles et urbaines.

□ □ □

— Politique, marxisme et mouvement ouvrier contemporain, Tiers Monde.

□ □ □

— Sociologie ouvrière, autogestion.

□ □ □

— Distributeur exclusif des éditions :

François Maspero
Anthropos
Parti Pris

Dépositaire :

Editions Sociales

□ □ □

— Distributeur exclusif des Revues :

L'Homme et la Société
Socialisme 68
Raison Présente
Autogestion
Partisans
Démocratie Nouvelle
Tricontinental

□ □ □

— Editeur du bulletin mensuel d'information **Les livres du mois**, expédié gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

□ □ □

— Service d'abonnements complet et efficace pour toutes les revues en langue française publiées dans le monde.

le gouvernement crée l'impression que toute motivation personnelle puisse procurer l'avortement. De cette façon les demandes d'avortement augmenteront. Toutefois, suivant les normes médicales, les comités d'avortement thérapeutique devront refuser la majorité des demandes comme non justifiées, alors ces patientes chercheront d'autres moyens d'arriver à leur fin. Car dans l'opinion actuelle de la population canadienne, il y a danger réel d'associer ce qui est légal à ce qui est moralement acceptable.

INDICATIONS PSYCHIATRIQUES

Les indications psychiatriques motivant les avortements sont refusées par la majorité des médecins et psychiatres, toutefois quelques psychiatres y trouvent des indications limitées. Les effets de l'avortement sur une femme sont souvent néfastes et produisent chez elle des sentiments de culpabilité et d'hostilité. Il faut se demander si en soulageant un problème nous n'en créons pas un autre.

ENQUÊTE AUPRÈS DES HÔPITAUX

Après enquête, nous pouvons affirmer que le nombre des avortements thérapeutiques, dans les hôpitaux de la province, est actuellement très limité et nul dans la plupart. A cause du nombre très limité des indications médicales, l'acceptation de ce projet de loi n'augmenterait que très peu le nombre des avortements thérapeutiques, mais seules les demandes d'avortement augmenteront avec leur dilemme.

Les comités d'avortement thérapeutique mentionnés dans ce projet de loi ne devraient exister que dans les hôpitaux où il y a un nombre suffisant de médecins et de consultants dans chaque spécialité afin que la décision prise provienne d'un jugement juste et dénué de toute subjectivité.

Lors de notre enquête, nous avons constaté que la plupart des Bureaux Médicaux et des Conseils d'Administration des hôpitaux de la Province de Québec se sont opposés officiellement et formellement à la création de ces comités d'avortement thérapeutique, dans leur propre hôpital. A cause de l'éthique professionnelle et de l'orientation constante de leur profession, il répugne énormément aux médecins d'hôpitaux de faire partie de tels comités et de plus ils refusent quant à eux de procéder à tout avortement thérapeutique.

Il faut noter que ce projet de loi ne tient pas compte des convictions religieuses et morales d'une multitude de médecins et d'hôpitaux qui craignent de se trouver exposés à des recours en justice pour n'avoir pas pratiqué ce qu'ils considèrent comme un meurtre indigne de leur éthique professionnelle. Les médecins ne travaillent-ils pas tous sans cesse à protéger leurs patients de la mort ?

Devant ces considérations, l'Association des Bureaux Médicaux des Hôpitaux de la Province de Québec garde l'impression que le gouvernement fédéral a voulu régler tout ce problème complexe par une loi rapide qui semble tout régler et qui de fait aggrave le problème des avortements clandestins.

L'A.B.M.H.P.Q. considère que ce problème doit être étudié du point de vue médical et TROUVE NÉCESSAIRE DE N'ABORDER LA QUESTION DE L'AVORTEMENT QU'APRÈS DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES POUSSÉES ET GLOBALES DE L'AVORTEMENT, DE LA STÉRILISATION ET DE LA CONTRACEPTION AVANT QUE TOUTE AUTRE PROPOSITION GOUVERNEMENTALE NE SOIT PRÉSENTÉE.

Seule, à son avis, une COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE pourra en faire une étude adéquate.

Bref, à propos du projet de loi C-195 sur l'avortement, nous désirons préciser que

L'A.B.M.H.P.Q. est d'accord :

- qu'un amendement au texte actuel du code criminel soit apporté.
- que la procédure d'étude des cas par des Comités d'Avortement Thérapeutique dans chaque hôpital soit acceptée.
- que les médecins qui ont décidé, après étude sérieuse dans leur comité hospitalier, d'autoriser un avortement thérapeutique, ne doivent plus être considérés comme coupables selon le code criminel.

Nous croyons :

- que seule la recherche médicale scientifique apportera la vraie solution à cette discussion et nous favorisons la formation de tout comité d'étude.
- que l'avortement, dans l'état actuel de la science médicale, demeure le meurtre d'un être humain vivant.
- que tout médecin ou hôpital doit être libre de refuser sa participation à cette technique médicale.
- que cette technique impliquant la vie d'un être humain (le fœtus), la décision ne doit pas être laissée à la seule volonté de la patiente.

Nous sommes en faveur :

- De la légalisation de la publicité professionnelle des méthodes anticonceptionnelles et de leurs indications ainsi que, pour les hommes et les femmes qui le désirent, la possibilité d'obtenir la stérilisation chirurgicale.
- de l'ouverture de cliniques de planification familiale où toute l'aide médicale et sociale nécessaire puisse être apportée aux couples dans le besoin.

Nous sommes contre :

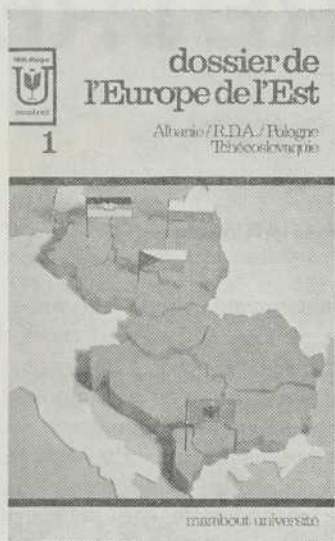
- un projet de loi qui crée de faux espoirs au sein de la population et les incite aucunement à prévenir les grossesses non désirées.
- nous demandons de plus que les hôpitaux habilités à faire des avortements thérapeutiques soient désignés par le Collège des Médecins de chaque province afin que soit assurée la qualité des normes établies, cet organisme étant responsable de la qualité des soins médicaux dans chaque province.

Nous concluons :

- C'est pour cela que l'A.B.M.H.P.Q. est contre le *texte actuel* du projet d'amendement C-195 et désire qu'il soit amendé afin d'en restreindre les indications aux cas de danger sérieux à la vie de la mère.

Les Directeurs de l'A.B.M.H.P.Q.
Avril 1968

marabout *actualité*



du "rideau de fer" aux "pays de l'Est"



Après avoir été séparées par une guerre, puis par l'opacité d'un « rideau de fer », l'Europe orientale et l'Europe occidentale redécouvrent leur proximité en même temps que les liens profonds, historiques et économiques, qui les unissent. Ce n'est pas un hasard si ce regain d'intérêt date de la déstalinisation et correspond à une volonté de désengagement de plus en plus affirmée à l'égard de l'U.R.S.S. d'un côté, à l'égard des U.S.A. de l'autre. Mais ce rapprochement met dramatiquement en évidence l'ignorance dans laquelle l'Occidental a été tenu de l'évolution de ces huit pays d'Europe depuis 1945. Le présent dossier, constitué par cinq journalistes familiers des pays de l'Est, comble assurément une grave lacune de notre information en entreprenant d'expliquer et de dresser le bilan des événements politiques, des bouleversements économiques et sociaux dont la Pologne, la R.D.A., l'Albanie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et la Yougoslavie ont été le théâtre depuis plus d'un quart de siècle. Les huit parties de ce dossier en deux volumes sont construites selon un plan identique qui doit permettre de situer rapidement pour chaque pays : le type d'homme qu'on y rencontre : le cadre géographique et les possibilités offertes au tourisme ; les circonstances historiques du passage au socialisme et l'évolution du régime jusqu'à aujourd'hui ; les problèmes économiques et sociaux ; ainsi que les courants actuels de la littérature, des arts plastiques, du théâtre, du cinéma, etc. L'ensemble du dossier vise à donner au lecteur les clés indispensables pour suivre, comprendre et, peut-être, juger les événements qui se produisent en Europe orientale, de même que pour comparer les différents pays entre eux.

Un tel ouvrage, élaboré avec un exemplaire esprit d'objectivité et une parfaite compétence, répond heureusement au désir de compréhension qui anime tout homme conscient des réalités de l'heure et doit favoriser d'indispensables rapprochements entre les idées et les peuples.

marabout
université



Marabout Université 158/159

2 volumes****, 64 pages d'illustrations.

PRIX SUGGÉRÉ : \$ 2,10

Charles Lambert, Roméo Bouchard:



DEUX PRÊTRES

Voilà un titre curieusement épisodique pour un ouvrage qui, sans doute, voudrait bien ne pas l'être ! Les auteurs, Charles Lambert et Roméo Bouchard, ont voulu apporter leur contribution à ce qu'ils appellent la « libération des chrétiens » (sous-titre). En tout état de cause, il est difficile d'imaginer qu'une aussi vaste entreprise sera terminée en une saison. Nous aurons donc le temps d'en reparler.

Chacun sait, du reste, que les longues colères ne coulent pas de n'importe quelle source. Elles sont épuisantes pour tout le monde. Il faut être drôlement sûr de soi pour les promettre au grand public. Embarqués dans ce projet, Lambert et Bouchard ont du moins eu la sagesse de faire des économies de ton et de style. A cet égard, aucun fracas. Un débit plutôt neutre : disons même, une phrase le plus souvent terne. Le lecteur qui, sur la foi du titre, s'attend à une charge sonore contre les sinistres puissances qui tiennent des millions de chrétiens en servitude, en sera quitte, après deux cents pages, pour sa déception et son argent. Une seule fois, si je ne m'abuse, la prose de nos auteurs s'élève au-dessus du sol, et c'est pour crier : « Merde enfin à la culture aristocratique et vive l'Eglise libre ! » (p. 41). La première partie de ce programme n'a pas de quoi secouer bien fort des fils de Gaulois. Quant à la seconde, elle vient malheureusement un an trop tard pour prétendre même à une ombre d'effet de choc. Hélas ! depuis des mois qu'on nous répète quelque chose de semblable, nous avons eu le temps de nous habituer.

LA MORT DE DIEU

Lambert et Bouchard, on le pense bien, réservent le meilleur de leur attention pour « le fond du problème ». Tout repose ici sur un premier diagnostic : Dieu est mort (pp. 43-99). A vrai dire, Dieu n'a jamais vécu ailleurs que dans la conscience humaine, mère de la culture et de la civilisation. Au temps de son enfance, dans une civilisation marquée par « l'ignorance et l'insécurité », l'homme, en effet, créa d'abord les dieux, « simples personnifications des forces mystérieuses qui se manifestent dans la Nature ». Ce premier « âge des dieux » fut celui de la religion primitive (pp. 67-69).

Cependant, nous explique-t-on, une nouvelle vague de civilisation a imprimé à tout cela d'autres orientations. C'est la « civilisation impériale. Devenu berger et cultivateur, l'homme primitif commence (alors) à organiser la production des biens dont il a besoin pour se nourrir, se loger et se vêtir. Grâce aux échanges, aux communications, son univers s'élargit progressivement : village, région, cité, débuts d'empires, états avec une capitale et un monarque ». Peu à peu, dans cette ligne, s'opère un « changement radical de civilisation ».

NAISSANCE DU CHRISTIANISME

Le christianisme, notamment, prend naissance au cours de cet « âge de Dieu ». « Jésus apparaît au creux de l'échec d'Israël, successivement ébranlé par l'empire assyrien, le nouvel empire babylonien, l'empire d'Alexandre et l'empire romain ». « Les Evangiles » nous le montrent « dénonçant la religion et les comportements juifs du temps ». D'autre part, « Jésus proclame le début d'une ère nouvelle », qui accomplira l'espérance séculaire de son peuple. Cette ère nouvelle sera marquée par « l'accueil, l'amour, l'unité ». Jésus « donne lui-même le témoignage bouleversant de cette liberté et de cet accueil qui recrée et guérit l'homme du dedans. Il place ainsi chacun devant une option de foi en lui et dans le Royaume. Finalement condamné comme anarchiste, ses amis ne tardent pas à comprendre qu'il leur revient de faire croître cette semence et ce levain du Royaume dans le monde entier. Peu après sa mort, dans des circonstances difficiles à définir, ils sont saisis du mystère de vie éternelle et de régénération du monde qui émergeait en Jésus. L'histoire leur apparaît sous un angle nouveau. Ils proclament la victoire de Jésus sur la vieillesse et l'étroitesse du monde ».

Cependant, si l'on veut comprendre la crise religieuse actuelle, il est indispensable de noter que « le destin du christianisme est intimement lié à la civilisation impériale ». Ainsi constatons-nous, une fois de plus, que « la vie religieuse change avec l'histoire » : « la civilisation impériale est par excellence l'âge de Dieu. Toute la réalité y est comme unifiée par en haut. La vie de cette civilisation se noue et culmine dans l'idée de Dieu-Personne, maître, père et sauveur de la création » (pp. 69-78).

L'ÂGE DE L'HOMME ET L'AVÈNEMENT DE LA RELIGION SÉCULIÈRE

« Pourtant, de larges secteurs de l'humanité sont déjà entrés dans une nouvelle civilisation où ce Dieu est disparu ou à peu près évanoui ». C'est maintenant « l'âge de l'homme » et de la démocratie. Inutile de regarder en arrière. L'homme moderne, devenu enfin adulte et maître de son destin, peut tranquillement renvoyer à leur néant tous les dieux du passé. Cette opération de décolonisation spirituelle marque l'avènement de la religion séculière. La religion n'a jamais été, en fait, qu'un aspect de la civilisation. Il est temps que nous donnions le Dieu de l'âge où nous sommes. Quel sera-t-il ? A nous de comprendre ce qui se passe sous nos yeux. Le Dieu de l'avenir se fera à mesure que nous vivrons : nous le trouverons dans « l'inépuisable de la vie » (p. 110).

EN COLÈRE

JEAN-PAUL AUDET

La « vie » : voilà le grand mot. Suivre son cours, entrer sans réticence dans son fourmillement créateur : telle sera notre foi. Nous croirons donc en l'homme, porteur de son propre destin. Le nouveau « sacerdoce » se présentera comme une prise en charge et un service d'un monde enfin reconnu pour ce qu'il est, c'est-à-dire, totalement, simplement « profane » (pp. 164-165). Finies les tutelles. Fini le Dieu-Père. Finie l'Eglise-Mère. Finies les vérités éternelles. Fini le sacré. Finis les rigides aménagements culturels. Finis les commandements. Finies les sanctions, les exclusions et les censures. Finie l'Eglise officielle. L'Eglise de demain sera une Eglise « Forum-des-hommes-responsables » (pp. 149-172). L'humanité pourra y prendre place, sans plus de barrières que sur la place publique ou au centre d'achats. Là où sera la vérité de l'homme, là où le profane sera pris au sérieux, là sera l'Eglise.

UN NOUVEL HUMANISME

L'opération de remplacement est d'ailleurs bel et bien amorcée, et elle est aussi irréversible que le cours de l'histoire. Dans la nouvelle civilisation, Dieu est de trop. Les sciences de la matière et la technique opèrent en ce moment, au profit de l'homme, le rapatriement de l'univers où nous vivons, le seul dont nous sachions quelque chose. La psychanalyse opère le rapatriement de l'âme. Les sciences humaines opèrent le rapatriement de l'histoire. L'émancipation de l'ordre social, économique et politique opère le rapatriement de la responsabilité humaine. L'agonie de la philosophie opère le rapatriement de la culture. La morale, devenue « discernement de ce qui réalise la vie humaine, invention continue de l'homme, de l'amour et de la responsabilité dans les conjonctures diverses » de la situation de chacun, opère le rapatriement de la liberté. Les nouveaux modes de vie, déployés dans le profane, opèrent enfin, au bénéfice de l'homme, le rapatriement du quotidien (pp. 81-96).

« De ce tour d'horizon sur la nouvelle civilisation, concluent Lambert et Bouchard, se dégage le sentiment puissant qu'un nouvel humanisme est né. Cet humanisme est profane, centré sur l'homme et l'action, structuré par en dedans et en bas. La nouveauté de cet humanisme réside dans le fait qu'il opère un rapatriement du sacré dans le profane, un transfert des pouvoirs de Dieu dans l'homme, une décolonisation radicale de l'humanité, et conséquemment, une dislocation de l'empire de Dieu et de la civilisation impériale qui en découlait » (p. 96).

Brusquement plongé dans cet humanisme, le lecteur aura peut-être l'impression que son univers a chaviré. Qu'il se rassure. Nos auteurs sont imperturbables : le passage de l'« âge de Dieu » à l'« âge de l'homme » ne laisse prévoir « rien de catastrophique » pour les valeurs chrétiennes. « En pratique, précisent-ils avec candeur, cela ne change pas grand-

chose ». Car, s'il est vrai que nous assistons à la « fin des religions » et à la « mort de Dieu », il ne faut pas trop vite conclure, de cette fin et de cette mort, au « déclin de la foi » et au « crépuscule du christianisme ». La « foi » demeure, en effet, sous la forme d'une foi en l'homme, et, à partir de là, « l'essentiel » du christianisme peut être « récupéré » (p. 99).

Tout ce qu'il est nécessaire de comprendre, dès lors, c'est que, portés par l'histoire, nous entrons dans une foi séculière, un christianisme séculier et une église séculière (pp. 101-172). Telle sera, en effet, « l'Eglise nouvelle ». Certains diront : « Ça ne ressemble plus à l'Eglise. On ne trouve plus de dogmes. On ne voit plus de prêtres. On ne sait plus trop où sont les sacrements. On ne parle pas d'Action catholique, d'apostolat, de communautés religieuses, ni de pape, ni même de Dieu » (p. 170).

Entendons-nous bien, expliquent nos auteurs : « L'Eglise-Mère, si traditionnellement vénérable soit-elle, n'est plus adaptée aux conditions de vie de notre temps. Après quelques améliorations, on se rend compte que c'est la structure, le système qu'il faut changer. D'Eglise-Mère, il faut passer à l'Eglise-Forum. La réalité fondamentale que recouvrent les mots Dieu, transcendance, apostolat, sacrements, prêtre, est récupérée dans les structures séculières. Si le mot Dieu signifie l'Être Suprême qui règne sur le monde, il vaut mieux parler de la consistance du monde... Même s'il n'y a plus de Dieu, il y a toujours une consistance du monde et de la vie. Si le mot prêtre nous fait voir un homme à part qui s'habille et vit différemment des autres et qui s'occupe de l'autel et de la messe, il vaut mieux parler d'animateurs. Si le mot Eucharistie fait toujours penser à la cérémonie à l'église, autant parler d'un repas ou d'une croûte pris ensemble à une occasion donnée. Et si l'Eglise-Mère signifie toujours l'autorité et la condescendance maternelles d'une hiérarchie ecclésiastique sur l'ensemble du peuple, autant parler de Place Publique ouverte à tous » (p. 171).

POUR ÉVITER LES MASSACRES

Pour finir, Lambert et Bouchard se posent une question de circonstance, « pour éviter les massacres » : « Les chrétiens ou croyants séculiers sont-ils justifiés de vouloir garder le nom de chrétiens et de travailler à l'avènement de l'Eglise séculière ? » (p. 175). La réponse est évidemment positive. Reste alors à aménager la coexistence des anciens et des nouveaux chrétiens. Coexistence provisoire, on le devine, puisque les « chrétiens séculiers » sont d'ores et déjà assurés d'avoir pour eux le mouvement global de la civilisation. Ce que nos auteurs estiment souhaitable, pour l'instant, c'est donc que les « chrétiens religieux » n'offrent pas trop de résistance, et qu'ils admettent plutôt la légitimité d'un « véritable pluralisme chrétien » (p. 176).

Pour qu'un tel pluralisme s'instaure parmi nous, certaines conditions élémentaires devront être remplies. D'abord, que chacun évite de « monopoliser la foi et l'Eglise chrétiennes » (p. 175). Puis, que « l'Eglise officielle » soit honnête à l'endroit de « l'Eglise séculière » (pp. 177-180) ; qu'elle admette le pluralisme et la recherche (pp. 181-186) ; qu'elle ne cède pas à « l'hypocrisie des certitudes » (p. 187) ; qu'elle se débarrasse d'une triple peur : « peur de la réintégration sociale, ou peur d'avoir à gagner sa vie ; peur de la réintégration affective, ou peur d'avoir à se marier ; peur de la réintégration culturelle, ou peur d'avoir à vivre dans le monde pro-

fane » (pp. 189-192). Dans la ligne de ce pluralisme, Lambert et Bouchard réclament, en conclusion, quatre réformes urgentes et immédiatement possibles :

- 1) suppression de l'obligation du célibat sacerdotal ;
- 2) suppression du caractère obligatoire du culte ;
- 3) suppression de la propriété ecclésiastique ;
- 4) suppression des mesures de contrôle sur la doctrine, la morale et les engagements (pp. 195-197).

*
*
*

Est-ce que je me trompe ? Lambert et Bouchard redoutent le jugement de ceux qui sont, de leur point de vue, « à l'intérieur de l'Eglise » : « monde catholique », « milieu catholique », « Eglise officielle » (pp. 177-178). Ils lancent un appel à l'honnêteté. Fort bien. C'est élémentaire. Ce n'est sans doute pas non plus tout à fait inutile. Nous en avons vu d'autres. Mais l'honnêteté ne peut être à sens unique. Elle s'impose à tout le monde, avant même que l'un ou l'autre se mette en frais d'en préciser les requêtes.

LA PROBITÉ NÉCESSAIRE

Quand on écrit des livres, on entre dans le circuit des plus hautes communications sociales. Si l'on choisit alors d'explorer les fondements mêmes de la vie d'un groupe, les exigences de l'honnêteté ne résultent plus des dispositions plus ou moins clairvoyantes d'un code juridique. C'est l'objet même dont on s'occupe qui réclame la probité. Pour n'être pas un vain mot, la probité, à son tour, requiert la compétence. C'est là, en définitive, que les choses se compliquent. Dans le domaine qui nous occupe, celui de la religion, la compétence est le fruit d'un immense travail.

Lambert et Bouchard protestent qu'ils ne sont pas des « ignorants exaltés ». Personnellement, je ne songe en aucune façon à leur adresser un tel reproche. Ils nous assurent, en outre, qu'ils s'efforcent « d'approfondir sans cesse, notamment en reprenant l'université ». A la bonne heure ! Voilà un geste sain. « Nous croyons connaître assez bien, poursuivent-ils, la philosophie et la théologie traditionnelles qui sont la toile de fond du monde ecclésiastique, parce que nous y avons brûlé notre jeunesse studieuse et généreuse. Nous connaissons assez bien la théologie et la pastorale nouvelles dans lesquelles nous avons essayé de nous refaire au sortir du cloître des séminaires. Nous nous sommes aussi familiarisés le mieux possible aux orientations multiples de la recherche humaine contemporaine par des cours, des lectures, le travail dans l'enseignement » (p. 179). Tout cela est déjà fort appréciable. Nos auteurs déclarent, par ailleurs, qu'ils ne sont pas des « intellectuels de bureau ni de salon », et qu'ils n'ont pas voulu écrire un livre savant, mais un livre d'action » (p. 179).

LA COMPÉTENCE REQUISE

C'est pourtant un fait : Lambert et Bouchard ont écrit un livre qui exigeait la science en cela, d'abord, qu'il faisait constamment appel à l'histoire de la civilisation et de la culture ; en cela aussi qu'il se proposait de porter un jugement décisif sur l'évolution historique du phénomène religieux. Cette science de l'histoire, il m'apparaît manifeste que nos « deux prêtres en colère » ne la possèdent pas. Ils se contentent de répéter, avec d'énormes simplifications, des synthèses de synthèses, qu'ils ont lues à grandes enjambées.

Néanmoins, ils jugent. Ils jugent de la civilisation primitive et de « l'âge des dieux » (3 pages). Ils jugent de la révolution néolithique, de l'apparition de la vie urbaine, du développement des Etats et des empires, où ils situent la

« religion impériale » et « l'âge de Dieu » (10 pages). Ils jugent de la révolution scientifique, technologique et industrielle où apparaît, avec la souveraineté du peuple, un « âge de l'homme », marqué lui-même par l'élimination progressive des « religions » et par la « mort de Dieu » (20 pages).

Ils jugent, mais nous sommes en droit de nous demander ce qu'ils savent, en vérité, de tout cela. Autant que je puisse voir, peu de chose : rien, en tout cas, qu'ils aient examiné avec soin, ou qu'ils aient découvert par eux-mêmes. Et alors, si la compétence n'est pas à la mesure de l'entreprise, nous en viendrons peut-être à nous interroger sur la probité objective de l'ensemble du projet. Admettons, d'autre part, que « l'âge de l'homme » doive être un âge de l'homme « responsable ». Très bien. Dans ces conditions, est-il excessif de souhaiter que cet homme prenne dès maintenant, entre autres choses, la pleine responsabilité de ce qu'il dit et de ce qu'il écrit ? Beaucoup plus sorcier qu'il ne paraît à première vue quand il s'agit de culture, de civilisation et d'histoire !

SILENCES ET CONFUSIONS

Mais il y a plus sérieux, en un sens. Lambert et Bouchard parlent sans cesse de l'« Eglise officielle ». Qu'est-ce à dire ? Faut-il rappeler que l'Eglise, quoi qu'il en soit des apparences, et même des théories, ne s'identifie pas, et ne s'est jamais identifiée non plus, ni avec le pape, ni avec les évêques, ni avec les prêtres, ni avec quoi que ce soit qu'on puisse mettre sous le nom de « système » ? Par ailleurs, dans cet ouvrage rapide, silence complet sur la « communauté chrétienne », — vous et moi, — sur ses nécessités présentes, sur son histoire, sur son évolution, sur ses valeurs, sur ses structures, sur la situation authentique du service pastoral. Etrange !

D'autre part, les auteurs ont sans cesse le « profane » à la bouche. Disons même qu'il leur est un peu monté à la tête. Mais ont-ils réfléchi au fait, à mon avis, fondamental, que ce qui a distingué la tradition religieuse d'Israël, au milieu des religions du Proche et du Moyen Orient anciens, ce n'est pas sa conception du sacré, mais bien sa conception du profane ? Ont-ils songé que le christianisme lui-même, de par sa structure la plus intime, est accordé non à une extension maximale, mais à une extension minimale du sacré ? Ont-ils aperçu que la sacralisation massive du service pastoral de l'Eglise ne date que du troisième siècle ? Se sont-ils arrêtés un instant à mesurer les conséquences de ces faits pour la situation présente de la communauté chrétienne ?

Dernier point : Lambert et Bouchard parlent abondamment de la « foi ». Par suite, leur attention est braquée sur les « dogmes ». Une fois de plus, nos auteurs ont-ils sérieusement noté que la foi, en christianisme, est avant tout l'accueil d'une espérance ? Ont-ils pris garde que le baptême se présente, non seulement comme une initiation au sacré, mais encore comme une initiation au profane, en cela d'abord qu'il ouvre au chrétien toute l'étendue de l'espérance incluse dans la création elle-même ? Que signifierait, autrement, la reconnaissance initiale de l'univers comme création de Dieu ?

Je garde ce livre ouvert, non sans tristesse. Car je crois comprendre qu'en dernière analyse, la « colère » de Charles Lambert et de Roméo Bouchard a été allumée par toute une série d'incompréhensions et de malentendus, dont la responsabilité, en partie tout au moins, doit être cherchée dans la situation globale de la communauté chrétienne. « Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des fils en sont agacées ».



MONTREAL, ÉTAT POLICIER

Une enquête s'impose

ROBERT BARBERIS

A Montréal, nous avons un maire qui fut jadis nationaliste. Candidat des conscrits puis du Bloc populaire, il fréquenta Henri Bourassa et le chanoine Groulx. Il s'attaqua à l'immoralité sous toutes ses formes, comme avocat des requérants, à la suite d'une demande d'enquête sur la moralité faite par Pacifique Plante. En 1954, il fut élu maire de Montréal et effectua un nettoyage dans l'administration municipale. Battu en 1957, il se présenta de nouveau à la mairie trois ans plus tard et préside depuis lors aux destinées de la métropole du Canada.

L'équipe Drapeau-Saulnier s'appuie sur une majorité écrasante de conseillers municipaux du Parti civique et contrôle entièrement le comité exécutif et le conseil municipal. Des réalisations colossales comme l'EXPO 67 et le métro ainsi que la personnalité sympathique de monsieur le maire nous incitaient à penser qu'il s'agissait d'une dictature éclairée.

Pourtant, la réplique de M. Drapeau au général de Gaulle à l'Hôtel de ville, l'an dernier, commença de nous mettre la puce à l'oreille. Il ne jugea pas rentable de contredire l'interprétation de la presse anglophone : « Drapeau's re-buff ». On pouvait penser : « Drapeau a besoin de capitaux. Il préfère l'efficacité financière au nationalisme verbal ». Ses antécédents nationalistes lui ont sûrement suggéré un peu de fierté devant les hurlements anti-québécois de la presse anglo-canadienne et du gouvernement d'Ottawa. Il préféra prononcer devant le général un discours dont l'ambiguïté laissait entrevoir les conflits intérieurs du nationaliste dévoré par l'administrateur.

Plutôt que d'assumer la joie profonde de son peuple, le maire venait

encore une fois de consommer la trahison des élites.

ATTITUDE OPPRESSIVE DE LA POLICE DE MONTRÉAL

Récemment, les événements du 24 juin et la saisie du film *I, a Woman*, mettaient en question les méthodes d'action du Service de la Police de Montréal. M. Gilbert est un employé de MM. Drapeau et Saulnier. Le chef de police jouit, je suppose, d'une certaine autonomie qui lui permet d'assumer courageusement certains gestes sots de ses subalternes, pensez aux Ballets africains, à la pièce des Saltimbanques, au film suédois *Moi, une femme*, ou bien au déchaînement violent du 24 juin. Cette attitude oppressive de la police, ne faut-il pas la mettre au dossier d'un maire dont la réputation de grand Purificateur remonte aux années cinquante ? La dictature qu'on croyait éclairée ne devenait-elle pas oppressive ? A l'occasion de la saisie du film suédois précité, la Fédération québécoise de l'Industrie du Cinéma demanda : « Est-ce que la Ville de Montréal constitue un État autonome de type policier indépendant du cadre politique du Québec ? » Montréal est-il un État policier ?

Dans un article publié dans *La Presse*, Luc Beauregard écrit : « A l'heure actuelle, le citoyen a davantage de contrôle sur la Sûreté du Québec qu'il n'en a sur celle de Montréal. Lorsqu'un incident met en cause la Sûreté du Québec, l'opposition peut toujours intervenir à l'Assemblée législative, sinon les journalistes restent à l'affût du ministre dans les couloirs du Parlement. Le ministre constitue le lien démocratique entre le citoyen et le policier. Mais le

cas de la police de Montréal est différent. Il n'y a pas d'assemblée réelle à Montréal puisqu'il n'y a pas d'opposition, et les « pas de commentaires » du maire ou du président du comité exécutif sont acceptés comme monnaie courante à l'hôtel de ville, notamment lorsque le service de la police est en cause. Le citoyen a l'impression que la démocratie ne fonctionne plus lorsqu'il s'agit de la police, que le policier n'est plus son mandataire mais le défenseur d'un groupe qui n'a à répondre à personne ». En somme, la police de Montréal participe de la dictature politique de l'Administration.

A partir des méthodes d'action de l'Escouade de la moralité, il serait intéressant d'analyser la conception un peu courte que se font de la sexualité et de la loi sur l'obscénité le capitaine Boisvert, le chef Gilbert et par conséquent MM. Drapeau et Saulnier. Des gestes récents nous font conclure que la police a remplacé le curé et est devenue un sur-moi menaçant qui régleme l'usage de la sexualité.

CONSÉQUENCES NÉFASTES

Examinons les implications politiques et sociales de l'attitude de l'Administration et de sa police devant les manifestations de toutes sortes. Selon M. Drapeau, les animateurs des Comités de citoyens qui contestent des décisions de l'Administration font de l'agitation sociale. Mais ceux qui sont le plus durement frappés par l'intolérance policière, ce sont les indépendantistes.

Des manifestants pacifiques (convenons qu'il y en avait quelques-uns) arrêtés à l'aveuglette ont à subir des procès pendant que des policiers brutaux n'ont pas à rendre compte de

leur inutile violence aux postes de police no 4 et no 1. Si une enquête avait lieu, on pourrait déterminer approximativement, sans malheureusement pouvoir toujours les identifier personnellement, le nombre des policiers et des détectives qui ont enfreint l'article 66 du Code criminel qui se lit : « Quiconque est autorisé par la loi à recourir à la violence est criminellement responsable de tout excès de violence suivant la nature et le caractère de l'acte qui constitue cet excès ». Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi l'Administration Drapeau-Saulnier refuse l'enquête demandée par Claude Ryan sur le comportement des policiers le 24 juin 1968 ? ; pourquoi l'Administration refuse l'enquête demandée par le prêtre-ouvrier Couture sur le poste de police no 4 ?

HAINES CONTRE LES INDÉPENDANTISTES

La dictature politique couvre la dictature policière en refusant ces enquêtes. Lors du lundi de la matraque, la police de Montréal a déchaîné, devant des centaines de témoins, une véritable haine contre les indépendantistes. Il faut recourir à Freud et Memmi pour expliquer ce déchaînement. Il faut peut-être aussi se demander quelle est l'idéologie que l'on inculque aux policiers de Montréal. Le 24 juin, la police a utilisé à fond avec une perversité visible (la RCMP était là) la technique de la provocation suivant en cela, à un autre niveau, l'exemple de M. Trudeau. Il est évident que si la police s'était comportée autrement, il n'y aurait pas eu d'émeute et 294 arrestations. A qui sert cette violence provoquée ?

D'ailleurs, arrestations préventives, perquisitions, questionnaires, photocopie de documents politiques et de listes de membres sont les méthodes ordinaires de la police contre les indépendantistes. Il faut lire, à ce sujet, l'article de M. Robert Bergevin publié dans *Le Devoir* du 8 août 1968.

Est-ce que le maire Drapeau approuve ces méthodes ? Sait-il que sa police est experte à transformer des manifestations paisibles en violents affrontements ? Puisqu'il est responsable de tous les Services offerts par la ville de Montréal, le maire Drapeau, par son silence, agit comme s'il approuvait ces méthodes. Jamais M. Drapeau ne défend les indépendantistes contre les injustices commises par sa police. Aujourd'hui, il refuse une enquête réclamée

par de nombreux organismes. Tout se passe comme s'il approuvait une police qui fait tout pour écraser une tendance politique qui rallie de plus en plus de citoyens. Ces citoyens reconnaissent la valeur nationaliste de réalisations comme le métro et l'EXPO 67 ; mais ces réalisations ne les empêchent pas de contester le cadre fédéral actuel et le climat étouffant de Montréal.

LES MONTRÉALAIS DOIVENT RÉAGIR

Si le maire Drapeau mettait autant d'ardeur à s'attaquer aux problèmes sociaux et à réformer sa police qu'il en met à réaliser ses grands projets, la ville de Montréal serait plus humaine. Mais pour le moment, les piscines de l'île Sainte-Hélène restent fermées, les taudis sont là et les policiers brutaux ne sont pas jugés. Les montréalais doivent réagir devant l'engourdissement de la critique (Marcuse) et l'impossibilité pratique de toute contestation efficace. Les indépendantistes, les animateurs sociaux, les syndicalistes et les chefs étudiants en savent quelque chose. Dans ces circonstances, il est urgent que des citoyens responsables se présentent comme candidats aux élections municipales de 1970 pour qu'il y ait une opposition à l'hôtel de ville. Un parti devrait même être formé pour mener la lutte au Parti civique.

En attendant, les feux d'artifice de Terre des Hommes n'effacent pas les injustices. Le maire, le comité exécutif, le conseil municipal, le Service de Police prennent des décisions : les montréalais n'ont qu'à se soumettre. Si un groupe de citoyens n'est pas d'accord, malheur à eux ! Saulnier les traitera d'agitateurs sociaux ou de politicologues de salon, ce qui n'est pas grave.

Ce qui est plus grave, ce sont les événements du 24 juin. Le 24 juin, la police décide d'interdire tout défilé indépendantiste. Deux cents hommes casqués, matraque au poing attendent fébrilement des ordres ; la cavalerie municipale se prépare. Que pouvez-vous faire comme citoyen de Montréal ? Rien. Vous décidez quand même de manifester contre la coqueluche des torontoises. On vous bouscule, on vous ramasse, on vous traite à coups de pied et à coups de matraque. Vous demandez une enquête. Peine perdue.

Le Comité des détenus du 24 juin a colligé environ soixante-quinze déclarations signées devant un avocat où des

présûmés manifestants décrivent les traitements qu'ils ont subis dans les différents postes de police après leur arrestation. J'ai lu quelques-unes de ces déclarations. Un film qui recueille des témoignages dont celui du P. Couture s. j. a été tourné. Si ces déclarations et ces témoignages sont vrais, et il semble bien qu'ils le soient car ils convergent, de nombreux policiers ont enfreint l'article 66 du Code criminel, surtout au poste de police no 4.

UNE ENQUÊTE S'IMPOSE

Apparemment, M. Drapeau n'a pas intérêt à ce que la lumière soit faite sur son Service de police ; il refuse une enquête. Le directeur du *Devoir* a écrit, le 26 juin : « Une enquête sérieuse, à laquelle devraient être associés des citoyens impartiaux, devrait être instituée sans délai sur les événements de lundi. A cette enquête, on pourrait inviter à témoigner des policiers, des citoyens qui furent témoins des événements, des hommes publics et aussi des manifestants. Si l'enquête devait établir que certains policiers se comportèrent lundi soir avec une brutalité non justifiée, il faudrait qu'elle fût suivie de sanctions appropriées ». Il ne fait pas de doute, à nos yeux, qu'une telle enquête *publique* s'impose pour que tous sachent la vérité sur le 24 juin. Dans les circonstances, il faut s'adresser aux autorités supérieures : au ministre de la Justice du Québec, qui a le devoir de protéger la liberté des citoyens du Québec, y compris ceux de Montréal.

Terminons par quelques questions. Est-ce que la police de Montréal va continuer longtemps à incarcérer les citoyens qui contestent par des manifestations pacifiques l'ordre établi municipal ou fédéral ? Est-ce qu'elle va continuer à enfermer dans des cellules des gérants de salles de cinéma, des producteurs de spectacles ?

Le chef de l'Escouade de la moralité, le capitaine Boisvert, répondant à une objection d'un journaliste, affirmait : « Ce n'est pas moi le censeur, ce sont les juges ». Est-ce que la magistrature municipale est associée à la dictature policière et politique de l'Administration de la ville de Montréal ? Au moment où des procès contre les manifestants du 24 juin se préparent, cette question est d'une brûlante actualité. ◀



I, A WOMAN

N'étant pas juriste, et me gardant bien d'ailleurs de m'immiscer dans les prérogatives d'un tribunal, c'est en théologien et en spectateur très attaché à l'expression cinématographique que je livre ici quelques réflexions sur « I, A Woman », film qui est objet de controverses à Montréal. C'est donc en moraliste que je parle et je ne me prononce pas sur une question d'obscénité juridique au sens du code pénal.

Il est difficile de reconnaître l'amour féminin dans cette histoire triste d'une nymphomane pitoyable. Il faut louer le Bureau de surveillance du cinéma du Québec d'avoir interdit ce film aux moins de 18 ans et d'avoir veillé particulièrement, à ce qu'on m'a dit, à ce que son interdiction soit observée dans les salles. De plus jeunes êtres auraient du mal à interpréter comme il faut l'expérience humaine qui est décrite. Ils risqueraient plutôt d'isoler les scènes de sensualité, dont le film ne se prive pas, et de s'en trouver complices dans leurs désirs encore incertains.

Pour « adultes » seulement

Il en va tout autrement, à mon sens, des spectateurs adultes. Car, pour qui le voit avec une certaine expérience de la vie, ce film n'est pas obscène. Admettons qu'on eût pu en réduire l'expression sensuelle. Mais le spectateur n'est pas incité à se comporter en voyeur et en complice : plutôt en témoin réservé d'une existence détraquée dont il cherche à comprendre les comportements aberrants. A mesure que le film se déroule, on comprend qu'il s'agit d'un cas de pathologie : le caractère instinctif et brutal du désir, la rapidité et l'alternance des rencontres, l'absence de sentiment, le refus motivé et si significatif du mariage proposé chaque fois par les amants du jour, la monotonie des rites de possession, enlèvent tout doute à ce sujet. La chair y apparaît triste, aussi horriblement qu'est horrible le rire final qui avoue l'échec et l'insignifiance de l'amour ainsi vécu.

À chacun de porter un jugement de valeur

Ce que montre ce film existe dans la réalité. Il revêt même, à cet égard, un intérêt sociologique. Comme d'autres œuvres scandinaves, il nous met en face de la morale puritaine et refoulée du monde d'hier et en face du dévouement sans aucun frein de celui d'aujourd'hui : l'un n'étant pas sans s'expliquer en partie par l'autre. L'auteur du film n'entend pas, à ce qu'il semble, présenter ce qui se fait dans son pays comme une situation qu'il veut faire approuver : il aurait dû prendre, en ce cas, d'autres moyens.

Ainsi donc, il reste aux spectateurs adultes à porter un jugement de valeur sur ce que signifie l'amour humain dans l'histoire de cette femme, aussi bien que sur l'état d'une société où l'on vit l'amour comme cela. Sans que ce jugement lui soit nettement suggéré dans le film, on peut penser que l'histoire de cette femme et de ses rencontres comporte une moralité implicite : voyez ce qu'il arrive lorsque l'amour sexuel ne fait pas partie d'un projet, d'un engagement, d'un dialogue, où se rencontrent vraiment homme et femme ; même la poésie disparaît de l'existence et tout devient aussi ennuyeux, en contraste, que l'interdit puritain.

Animation de préférence à censure

Bien sûr, il y aura les adultes obsédés et vicieux qui trouveront satisfaction dans « I, a woman », en isolant les séquences érotiques de l'ensemble de l'histoire. Faudrait-il, pour cela, interdire à tous de voir le film, dans l'impossibilité où l'on est de repérer ceux qui peuvent en faire une lecture saine et ceux qui n'en feront qu'une lecture complice ? C'est tout le problème de la censure qui se trouve posé. Dans une société qui se veut démocratique, la censure préfère attribuer à ceux qui sont adultes par l'âge la capacité de trier, à travers les images de la vie et des salles obscures, ce qui est signifiant et ce qui ne l'est point, quitte à ce qu'une éducation des adultes aide à généraliser cette capacité : c'est la place des débats publics, de l'animation de l'opinion, plus importants qu'une censure.

On peut s'étonner que ce film ait été saisi, de préférence à d'autres, pour pallier au danger de trouble de la moralité publique. Il est loin d'être aussi commercialement érotique ou aussi imprégné de violence vulgaire, que d'autres films qu'on a laissé faire leur chemin, et peut-être leurs dégâts.

Recherche de l'humain

De toute façon la rectitude morale ne peut plus se présenter aujourd'hui en dehors d'une recherche de l'humain véritable au travers de la réalité fort mêlée que présente la vie. « I, a woman » est un film qui provoque une prise de conscience de l'humain véritable dans le domaine sexuel. Cela suffit à ne pas le croire purement et simplement nocif, au moins du point de vue moral. ◀



Certains crient au scandale. D'autres « trouvent ça drôle ». Mais des milliers d'auditrices, et même d'auditeurs, ont en elle une foi aveugle et se confient plus facilement à elle qu'à leur confesseur s'ils en ont encore un. Il s'agit, bien sûr, de Madame X, la plus célèbre et la plus discutée de ceux et celles qu'on a surnommé les courriéristes du cœur.

Une réponse à tout

Elle a, ordinairement, réponse à tout d'un ton qui n'admet pas de réplique. Qu'il s'agisse d'une fille-mère, d'une femme qui veut divorcer, d'un problème de budget, d'un mari qui boit, en quelques phrases elle porte jugement. Il lui faut faire vite. D'autres clients attendent au bout de la ligne et il faut aussi penser au prochain commanditaire. « Cé ben simple, mamme X, j'l'aurais tué. Et pis j'peux même pas m'séparer, yé malade ». — « Mon mari dépense toute son argent. On é plein 'dettes. Cé pu vivable. Yé à côté de moé et i veut vous parler à son tour. J'vous le passe... »

Les situations les plus misérables lui sont exposées avec les détails les plus intimes et les plus sordides, sans aucun respect humain. On imagine les scènes de ménage qui doivent éclater lorsque madame, ou parfois monsieur, raccroche le récepteur. On pense aux parents, aux voisins, qui peuvent difficilement ne pas reconnaître la voix angoissée ou tout simplement en colère qui vient d'étaler sur les ondes une pénible histoire de famille.

Jaunisme...

Aussi, dans les milieux où habituellement on ne ressent pas le besoin de recourir à leurs services, il est de bon et juste ton de prôner la disparition de toutes ces émissions radiophoniques de fausses confidences, particulièrement de la plus populaire, celle de Madame X. On déplore, à bon droit d'ailleurs, l'utilisation de la misère à des fins de « ra-

MADAME X

JACQUES GUAY

ting ». On dénonce le manque de compétence des animateurs en notant que la bonne volonté ne suffit pas. On évoque le climat malsain de cette radio du cœur. Pour tous ces gens le nom seul de Madame X est synonyme de jaunisme.

... ou amusement de sa'ou ?

D'autres, plus cyniques, trouvent ça drôle et en font un amusement de salon. Ce faisant, ils agissent tout simplement comme des imbéciles ou font les autruches. Ils démontrent qu'ils n'ont aucune conscience sociale. Ils pourront même se dire socialistes ou dénoncer la violence de la société nord-américaine — c'est à la mode depuis l'assassinat de Robert Kennedy — ils sont un bel exemple de cette société bâtie sur l'ignorance de la misère du voisin érigée en système. « C'est pas possible de se mettre dans des situations semblables ». Ils la trouvent toujours bien bonne et ne se sentent jamais en cause.

Le vrai problème est ailleurs

Les premiers ont, en théorie, entièrement raison. Jusqu'à un certain point le phénomène, je dis bien le *phénomène* Madame X est odieux et son émission, comme les autres semblables, devrait être abolie. Normalement une société bien organisée ne devrait pas tolérer qu'on commercialise les conflits familiaux ou les problèmes intimes et, surtout, ne devrait pas permettre à des amateurs de se tailler la réputation d'experts en un domaine où plus qu'ailleurs la bonne volonté ne suffit pas.

Mais un tel raisonnement fausse la situation. Une société bien organisée n'aurait même pas à intervenir pour mettre fin à ce qui, du moins pour les propriétaires des postes de radio, n'est qu'une exploitation de la misère physique ou morale. Dans une société bien organisée, en effet, nul ne sentirait le besoin, surmontant son respect humain, d'exposer ses malheurs les plus secrets sur la place publique.

Le drame est là : on a besoin de Madame X. Elle est présentement nécessaire. Elle n'est pas plus à blâmer, quand elle prodigue ses conseils, que ceux qui, par exemple, se dévouent dans la Saint-Vincent-de-Paul. Elle est tout aussi à féliciter et elle mérite bien le trophée qu'on lui décernait récemment au Gala des artistes. Elle fait preuve de bonne volonté dans un domaine où la société n'essaie même pas d'avoir bonne conscience.

Il faut écouter l'émission de Madame X. Le plus souvent possible. Ensuite, et seulement ensuite, on peut essayer de parler de société juste, de niveau de vie élevé, de pays sans histoires, de prospérité, de fin des idéologies.

Innombrables visages de la misère

On ne peut imaginer qu'en 1968, en Amérique du Nord, ici, chez nous, choisissez le qualificatif qui vous plaît, des gens soient aussi mal pris, aussi dépourvus devant la vie. Pas seulement parce qu'ils sont sans le sou. Ceux-là ne sont pas les plus nombreux parmi ceux qui téléphonent à Madame X. Non, surtout parce qu'ils ne savent rien ; parce qu'ils sont à la merci des moindres secousses de l'existence ; parce que le moindre incident les écorche vif ; parce qu'ils frôlent sans cesse la catastrophe ; parce qu'ils sont entièrement impuissants ; parce qu'ils ne peuvent trouver d'eux-mêmes aucune solution comme s'ils étaient incapables de formuler le moindre jugement.

Il est surtout pénible d'entendre les épouses, de constater à quel point les couples se déchirent pour bien peu de choses parfois. La commission d'enquête sur la condition de la femme devrait étudier attentivement le contenu de l'émission de Madame X. J'ai l'impression que les commissaires entendraient là une clameur presque désespérée qui n'a pas dû se faire entendre beaucoup dans les mémoires qui leur ont été soumis.

Des prolétaires qui s'ignorent

On ne peut croire qu'autant de gens soient incapables de se débrouiller seuls. On songe, avec rage, avec quelle facilité des aventuriers doivent chaque jour abuser de leur naïveté, des prêteurs aux vendeurs d'inutilités en passant par les propriétaires et les hommes dits de loi. Au départ il y a, en effet, une incroyable naïveté qui vient, sans doute, en bonne partie d'un bas niveau d'instruction et d'une éducation pourrie par le dogmatisme le plus bête et les préjugés les plus farfelus, à l'école, dans la famille et à l'église.

Ces pauvres gens sont des esclaves, de véritables prolétaires même s'ils ont, parfois, automobile, camp d'été et visa pour Terre des Hommes. La publicité, les requins de la finance, les politiciens, ceux qui détiennent le pouvoir ou un certain pouvoir sur eux, les journaux, tout a sur eux une emprise qu'ils ne soupçonnent même pas. Ils sont aliénés (au sens où Marx et Hegel parlent d'aliénation). Je vois en eux les Misérables de Victor Hugo, aussi étrangers à leur propre destin, aussi dépendants des forces occultes qui dirigent la société.

L'émission de Madame X est une cour des miracles de toutes les infirmités physiques ou mentales : le vieillard abandonné de ses huit enfants, la mère de six enfants malades dont le mari « couraille », la jeune maman aux prises

avec un propriétaire qui déteste les enfants ou celle dont le fils unique est idiot. Ou bien la jeune épouse convaincue que son mari ne l'aime plus parce qu'un soir il s'est arrêté à la taverne avec des compagnons. Le drame humain est toujours aussi grave même si, parfois, le problème exposé semble insignifiant. On devine presque toujours un univers où le cauchemar est réalité quotidienne. Sitôt que l'équilibre est rompu on plonge en pleine tragédie.

Du curé à Mme X

Il y a dix ou vingt ans, la majorité de ces femmes ou de ces hommes allaient trouver le curé ou le vicaire pour demander conseil ou recevoir une absolution qui les libérait de leurs angoisses. Ces gens-là ne pratiquent plus ou n'ont plus une confiance aveugle envers le prêtre ; peut-être aussi trouvent-ils que le prêtre est plus difficile d'accès ou qu'il est moins gênant de se raconter par téléphone, de se confier en premier lieu à un objet. De toute façon, ils préfèrent se tourner vers une voix qui fut au départ anonyme.

Il est évidemment hors de propos pour eux d'aller voir un psychiatre. Par préjugé, « parce qu'ils ne sont pas fous », ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens ou qu'ils ne savent comment atteindre ces personnages. Vicaire, curé ou Madame X, il ne semble pas y avoir beaucoup de dif-

férence. Si l'on fait exception, bien entendu, de l'indiscrétion du procédé. D'ailleurs Madame X a certainement, pour plusieurs sinon pour tous, autant d'autorité qu'en avait autrefois le prêtre.

Il y a cependant une différence importante. Le vicaire ou le curé ne se servaient pas, eux, de leur autorité pour vendre des perruques vivantes, des bains de vapeur portatifs, du sirop ou des dispositifs pour empêcher de faire pipi au lit. Ils ne suggéraient pas non plus à une personne à qui ils venaient de conseiller d'équilibrer son budget d'acheter un congélateur sur un plan budgétaire, forme la plus coûteuse d'achat à crédit.

Ce qui est le plus grave, peut-être, dans le phénomène Madame X, c'est qu'en fin de compte il n'est que prétexte à publicité. Toute la programmation, surtout dans les postes privés, est subordonnée à cette règle d'argent. Et le malheur veut que Madame X, malgré elle peut-être, donne à la réclame une caution morale. Elle vend des perruques comme elle conseille d'être plus gentille pour le mari ou de cesser de battre le petit dernier.

Un cercle vicieux

A des gens qui sont la plupart du temps victimes d'une course au mieux-être qu'ils ne peuvent atteindre, elle suggère d'autres biens qu'ils ne pourront

Maintenant

FORMULE D'ABONNEMENT

VEUILLEZ RECEVOIR DU
SOUSSIGNÉ LA SOMME DE

À remplir et à adresser à :

**MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 26 — Tél. : 739-2758**

ABONNEMENT RÉGULIER 1 AN	\$5.00	<input type="checkbox"/>
" ÉTUDIANT	\$3.50	<input type="checkbox"/>
" DE SOUTIEN	\$10.00	<input type="checkbox"/>

À partir du mois de 19.....

AU NOM DE

ADRESSE

pas plus se payer. Ainsi l'émission elle-même devient aliénante. Il ne faut pas se leurrer : les problèmes qui lui sont soumis sont des problèmes de pauvres gens. D'où ce cercle vicieux : une société de consommation produit des laissés pour compte qui ont besoin de Madame X, qui est elle-même l'instrument de cette société.

Je veux bien croire que, dans les circonstances, Madame X fait de son mieux. D'une certaine manière elle n'est même pas en cause. Elle rend incontestablement service. Elle est un symptôme des maux dont souffre notre société, paupérisme, bas niveau d'instruction, faibles revenus, violence contre les faibles, etc., et de l'inexistence ou de l'inefficacité des organismes que doit se donner une collectivité consciente de ses faiblesses sur le plan social.

Des organismes inefficaces

Il existe des services dits de bien-être mais l'existence de courriers du cœur, qui sont des courriers de la misère, et le culte de Madame X, particulièrement, démontrent que ces services sont inaccessibles ou qu'ils ne répondent pas aux besoins de tout un secteur de citoyens à revenus modestes. Il existe des mouvements créés pour venir en aide aux familles indépendamment de leur condition économique, sans la barrière de l'in-

digence. Mais outre le fait qu'ils sont peu ou mal connus, ils ne sont pas assez nombreux.

Les services s'adressant aux familles ou aux individus mal adaptés sont trop compliqués. Il n'y a de politique de la famille ni à Québec ni à Ottawa. C'est dans les villes qu'on trouve les situations les plus tragiques. Lorsqu'il s'agit d'aide financière les lois sont nombreuses et ténébreuses. Lorsqu'il s'agit de conseils à prodiguer, en matière de planning familial ou de budget, par exemple, on ne peut recourir à aucun système public efficace. Et comme ceux qui ont le plus besoin d'aide sont les plus pauvres et les moins instruits, ils se sentent impitoyablement écrasés par les organismes qui doivent les aider. C'est donc à la fois moins humiliant, plus simple et plus rapide de téléphoner à Madame X.

Des réformes urgentes

Au départ il faudrait regrouper sous un même toit, dans les quartiers les plus défavorisés, les multiples agences de service social et d'aide aux familles. Ces centres seraient polyvalents, ouverts à tous et non plus seulement aux indigents. On devrait pouvoir aussi bien aider des conjoints à régler leurs problèmes matrimoniaux qu'à rédiger une demande d'assistance, si nécessaire. Dans ces Centres de la famille il devrait y

avoir des conseillers en budget, en planning familial et des cliniques psychiatriques. Et surtout on devrait pouvoir téléphoner à ces centres pour demander conseil de la même manière qu'on téléphone à Madame X. Ce qui au départ serait un excellent moyen de faire disparaître les préjugés à l'égard des organismes du genre.

Nous resterions quand même au niveau des palliatifs, des solutions à des épiphénomènes. Il faudra en arriver à une véritable assurance-santé, à une politique du logement, à l'éducation permanente systématique, à un ensemble de mesures coordonnées pour sortir une masse de citoyens de leur pénible condition de marginaux. Il faudra que notre démocratie ne soit plus seulement formelle mais qu'elle permette aux citoyens de n'être plus des spectateurs mais de participer vraiment à l'élaboration, à la définition et à la mise en œuvre des politiques sociales.

Madame X a présentement un rôle utile pour tous. Elle permet l'expression d'une misère qu'on camoufle sous des politiques de grandeur et qu'on oublie à la Place des Arts, à Terre des Hommes, dans le métro ou au petit écran. Son émission, c'est le véritable visage de Montréal et du Québec de 1968. ♦

JACQUES GUAY : Journaliste.

Découper ici

ABONNEZ-VOUS À

Maintenant

(Formule d'abonnement au verso)



« HOT-LINES »

PIERRE PASCAU, PAT BURNS FRANÇAIS ?

PIERRE SAUCIER

L'analyse critique de l'information n'est pas une pratique très répandue au Québec. Lorsque l'on traite d'ordinaire des moyens de communication et en particulier de la presse et de l'information, on a l'habitude rassurante de s'en tenir à de prudentes et vagues généralités ou bien on se confine à des cas d'espèce vraiment très limités. Rarement étudie-t-on un genre précis ; plus rarement se livre-t-on à des analyses de contenu. Seules quelques sociétés comme l'Institut canadien d'éducation des adultes se permettent à l'occasion des analyses quelque peu serrées. Tant que l'on en restera ainsi à de vagues jugements de valeurs ou à des critiques trop circonscrites à des faits particuliers, il sera difficile de juger vraiment de la qualité réelle de la presse écrite et parlée.

Les occasions les plus propices à des analyses un tant soit peu étoffées demeurent les élections. Des experts partisans ou des observateurs non engagés, le plus souvent des sociologues professionnels (ou étudiants), scrutent les journaux afin d'établir un dosage du traitement accordé aux diverses formations politiques. A la suite de l'élection de 1966, M. Lesage avait dénoncé les journaux et cette réaction avait eu pour heureux effet de susciter des analyses intéressantes du traitement de la nouvelle et des commentaires au cours de cette campagne provinciale. A la suite du récent scrutin fédéral, on s'est attaché de la même manière à analyser notamment le contenu du journal *Le Devoir* en vue de préciser les variations et fluctuations dans l'orientation du journal en suivant les diverses phases de la campagne (*Le Devoir*, lundi 22 juillet 1968, analyse de J.-P. Nadeau et J.-F. Bertrand).

NÉCESSITÉ D'UNE ANALYSE CRITIQUE DE L'INFORMATION

Une étude sérieuse et adéquate de l'information commande des analyses nombreuses et diversifiées menées à l'aide de méthodes très rigoureuses d'examen. Pour être pleinement valable, une enquête sur l'information devrait être assurée par des spécialistes des disciplines de l'information rompus aux méthodes les plus éprouvées de la science statistique et des acquisitions de la sociologie. Les instituts de presse sont les organismes tout désignés pour exécuter une prospection systématique de l'information écrite ou électronique.

Au Québec où l'on en est toujours à discuter de l'éventuelle constitution d'un Conseil de presse, on est donc assez éloigné d'un Institut qui serait doté des structures cohérentes et de tous les instruments requis à ces tâches. On peut espérer cependant que le jour est de plus en plus rapproché où l'on étudiera à fond les manifestations et les phénomènes de l'information. L'ouverture de l'école de journalisme et d'information de l'Université Laval en septembre prochain et la très probable mise sur pied d'une autre école un peu semblable à Montréal en 1969 ouvrent des horizons prometteurs.

LE HOT-LINE

Notre propos d'aujourd'hui s'intéresse à un aspect particulier de la presse radiophonique qui pourrait justement faire l'objet de solides études par un groupe de recherches formé à cette fin : le *hot-line*. A titre d'exemple nous essayerons de dégager quelques observations que nous inspire l'écoute de l'émission-choc qu'anime Pierre Pascau au poste CKAC.

SES ORIGINES

Nous aimerions tout d'abord nous attacher à situer et définir le genre lui-même. La formule dite du *hot-line* est d'invention typiquement nord-américaine. Il faudrait sans doute demander à un Jacques Poisson, un Maurice Beaulieu ou un Gérard Dagenais de nous proposer un équivalent plausible et acceptable de ce nord-américanisme électronique. La recette est assez curieuse. Il ne s'agit pas d'un classique questionnaire, ni nécessairement d'un courrier-confidences, mais d'échanges de points de vue entre un animateur-encyclopédiste et des personnes qui appellent au hasard. A l'origine les émissions répondant à la formule constituaient d'assez monstrueuses macédoines : l'animateur y était livré à rude épreuve (Daniel dans la fosse aux lions) puisqu'il avait à répondre à des questions touchant une gamme invraisemblable de sujets : questions de droit, recettes de cuisine, confidences du cœur, problèmes de métaphysique et de morale, de santé mentale ou psychique, etc.

PROLIFÉRATION DES HOT-LINES

On s'est assez vite rendu compte des difficultés insurmontables de cette salade encyclopédique et c'est alors qu'on a

commencé à spécialiser ces hot-lines : courriers du cœur, questionnaire religieux, tribune sexologique, hygiène alimentaire, consultations psychologiques, affaires matrimoniales, etc. Voilà quelques-unes des rubriques qui ont pu faire l'objet d'autant d'émissions. Ce type d'échanges animateur-public répond de toute évidence à un besoin réel et profond dans l'anonymat de notre société séculière. On restaure peut-être ainsi la communication de village ou de tribu. S'il faut en croire la réponse empressée et fidèle de nombreux auditeurs, la formule apporte un style de communication attendu. On est même allé jusqu'à transporter telle quelle la formule à la télé où des animateurs ou experts s'emploient sous vos yeux à résoudre aussi « vos » problèmes suivant le slogan publicitaire.

UN HOT-LINE NOCIF

Le plus controversé et à coup sûr le plus irritant de tous les hot-lines est la fameuse émission de l'homme invisible de CKGM, le dénommé Pat Burns, qui, plusieurs fois par jour, harcèle ses auditeurs avec un style d'une agressivité, d'une insolence et même d'une grossièreté inégalées. Bien peu de chroniqueurs radiophoniques ont suscité autant de remous. Burns cherche systématiquement à provoquer son auditoire qu'il manipule et houspille sans le moindre scrupule. Il peut se permettre de pratiquer sans vergogne le racisme le plus éhonté à l'égard notamment de la communauté francophone. Si vous vous hasardez à lui reprocher son ton et ses opinions cavalières, il vous rabroue avec un parfait cynisme : les ondes sont la propriété de tous et si cela ne vous plaît pas, qu'attendez-vous pour tourner le bouton ? Plus d'un observateur éclairé a dénoncé la hargne particulière du fameux énergumène de CKGM. L'influence que peut exercer pareil démagogue des ondes peut être très nocive et même être facteur de désunion et stimulant propre à développer la haine inter-ethnique. Depuis longtemps, plus d'un Québécois a souhaité publiquement que les responsables des ondes, la CRC, fasse enquête et, le cas échéant, n'hésite pas à sévir si le verdict révélait des incitations ou une propagande haineuse. L'intervention accuse d'autant plus d'urgence que le parlement a inclus dans la Loi de la radiodiffusion une clause spécifique visant à protéger « l'unité nationale ». La clause a semblé utile jusqu'ici quand il s'agissait de remettre à l'ordre un De Virieux ; elle devrait jouer aussi dans l'autre sens à l'endroit d'un Pat Burns !

Pat Burns a ceci de particulier qu'il a été un des premiers « hot-liners » à s'intéresser à la chose publique et à la politique. Il utilise le micro comme une tribune et ses propos déferlent comme une vraie mitraille pour défendre son idéologie réactionnaire et distiller son venin francophobe. Son émission a en quelque sorte donné le ton. C'est un peu pour reprendre le même filon, quoique dans un esprit beaucoup plus pondéré, poli et totalement dépouillé de passion haineuse que CKAC a inscrit à son horaire le hot-line *Le point du jour* qu'anime cinq jours par semaine le journaliste Pascau.

LE POINT DU JOUR, AVEC P. PASCAU

Cette émission pose d'abord le problème du hot-line proprement d'actualité journalistique : information générale, locale et internationale, questions sociales, etc. On pourrait un peu assimiler le hot-line d'actualité à une version directe et vivante des célèbres rubriques des lecteurs. Avec cette différence majeure et précise qu'il y a, du moins théorique-

ment, possibilité de dialogue, tout au moins de brefs échanges de vues. De même que les courriers de lecteurs charrient du pire et du meilleur — et c'est souvent hélas la médiocrité qui l'emporte —, de même ces conversations peuvent être oiseuses, insipides, franchement idiotes ou agaçantes. Impossible de développer une pensée un peu articulée et cela tient à la formule même qui autorise des interventions très brèves comme c'est aussi le cas dans toutes les périodes de questions des tables rondes.

L'initiative du hot-line d'actualité politique offre plusieurs mérites incontestables et qu'il est essentiel de noter. La formule est attrayante à première vue et beaucoup plus accessible et immédiate que les courriers des quotidiens. Bien des personnes qui peuvent avoir des opinions valables à proposer seraient tout à fait incapables de les formuler par écrit. Certaines interventions suggèrent occasionnellement des pistes de réflexion intéressantes et provoquent des réactions très vivantes chez d'autres auditeurs. Une émission comme *Le point du jour* permet certainement à un public qui écouterait distraitement un bulletin de nouvelles de prendre contact avec l'actualité. Il n'est pas douteux que ces échanges peuvent favoriser une certaine prise de conscience des problèmes qui confrontent la société contemporaine. Le hot-line d'actualité politique peut contribuer à sensibiliser les gens à la chose civique ; probablement beaucoup plus que les bulletins monotones et répétitifs diffusés d'heure en heure, ou les opinions ex-cathedra servies par quelque « éditorial du jour » du genre CJMS, « le poste qui parle pour vous ». Ces dialogues assurent une diffusion inédite et vivante de l'information.

DE L'INFORMATION AU RABAIS

Ceci dit, les limites du genre apparaissent rapidement. Tout d'abord la participation active est relativement restreinte puisque de dix à douze appels peuvent être logés tous les jours. Comment établir avec exactitude et sérieux l'auditoire qui est rejoint par ces échanges. Les cotes d'écoute à elles seules ne peuvent tout au plus que donner certain indice de popularité. Un des plus graves défauts de la formule ne tient pas nécessairement à l'attitude ni à la compétence de l'animateur. Le foisonnement des sujets, l'ignorance souvent crasse des auditeurs, le caractère léger de l'émission entrecoupée de nombreux « commerciaux », le parallèle inévitable avec tous les courriers-confidences qui recrutent les participants à la sauvette, bref le genre « salade » où tous les points de vue les plus contradictoires sont juxtaposés et finissent par s'annuler. Cette abondance et cette diversité de thèmes et d'opinions servis à toutes les sauces procurent peut-être un divertissement sympathique, une bonne détente après le lunch, mais l'information au bout du compte est assimilée à une sorte de jeu, de quitta ou double de téléconfidences assez désastreuses. L'actualité ainsi fractionnée, déformée, émietlée et livrée en pâture sans éclairage suffisant d'information n'est plus à proprement parler journalistique. On est proche du potin et l'information se trouve détournée de sa fonction propre qui est de renseigner correctement. Elle devient prétexte à divertissement. La politique apparaît alors comme une sorte de théâtre abstrait, de « grand jeu » (cf. M. Sevigny), le syndicalisme ressemble à une foire d'empoigne. Et les grandes questions de l'heure sont ravalées au niveau de numéros de cirque pour l'ébahissement des commères et badauds ! Le Vietnam, les affrontements Québec-Ottawa, le Biafra, la pilule, les évasions à Saint-Vincent-de-Paul, les scandales municipaux sont autant de pièces d'un puzzle ab-

LA RADIO INVITE AU DIALOGUE

Ce médium d'information et de divertissement qu'est la radio se prête de plus en plus au dialogue. La mode est au dialogue, à l'expression, à la discussion et ce grand courant qu'on observe depuis quelques années répond à un besoin, longtemps étouffé, de s'exprimer, de donner son opinion sur des sujets étiquetés tabous, auparavant. Le style des émissions dites « open-line » ou, si l'on veut, de radio-téléphone, est justement le meilleur moyen mis à la disposition du plus grand nombre pour satisfaire ce besoin d'échanges, de dialogues. A la radio d'Etat, c'est le Service des émissions religieuses qui innovait dans ce genre en présentant en 1966 la série intitulée **COMPOSEZ 861-9796** et qui devint par la suite **LE PERE LEGAULT ECOUTE**.

Cette année encore, le Service des émissions religieuses inscrira deux émissions sous le signe du dialogue. Dès la reprise de la saison, fin septembre, l'émission **LE PERE LEGAULT ECOUTE** reviendra à l'horaire. Elle sera diffusée le matin, cette année, du lundi au vendredi. **LE PERE LEGAULT ECOUTE**, c'est un véritable carrefour où les gens se rencontrent, se rejoignent dans leurs problèmes, leurs difficultés de vivre, d'être. Les sujets discutés sont tirés le plus souvent de l'actualité religieuse ou humaine, comme ce fut le cas, par exemple, lors du bill sur le divorce, celui sur l'avortement, ou comme ce serait aussi le cas présentement avec l'encyclique « *Humanæ Vitæ* ». Somme toute, l'émission obéit à une sorte de loi économique universelle : l'offre et la demande. Ce sont les auditeurs qui décident du sujet qu'ils veulent voir traiter. Certains posant des questions précises sur un problème qui leur est propre, soit au Père Legault ou d'autres demandant l'opinion du Père Legault ou du spécialiste qu'on invite à chaque fois ; d'autres encore apportant un témoignage sur le sujet, ou celui d'une expérience personnelle. Toujours dans le contexte d'une recherche en profondeur, tous les grands problèmes humains y sont ainsi abordés, tels que la vie conjugale, l'alcoolisme, la pratique religieuse chez les jeunes, la guerre, la vie civique, les loisirs, l'enfance exceptionnelle, la limitation des naissances, etc.

La deuxième émission du genre « open-line » s'adressera particulièrement aux jeunes. Elle se penchera sur leurs inquiétudes, leurs problèmes, leurs angoisses. Les thèmes susceptibles d'être étudiés durant cette demi-heure sont aussi nombreux qu'actuels : le conflit des générations, la drogue chez les jeunes, les jeunes face à l'autorité religieuse, à l'autorité civile, à l'autorité des parents, la guerre, l'amour, le mariage, etc. Les jeunes, un peu partout à travers le pays, auront ainsi la chance de s'exprimer en public et de réfléchir sur toutes les questions qui les préoccupent. Cette nouvelle émission, dont on ne connaît pas encore le titre, sera diffusée à la chaîne française de Radio-Canada quotidiennement dans le cadre d'un bloc d'émissions jeunesse, entre 18 h. 30 et 20 heures.

Le Service des émissions religieuses diffuse également quotidiennement **LA PRIERE DU MATIN**, du lundi au vendredi à 6 h. 55. Il s'agit d'une invitation à la réflexion où le comédien René Salvator-Catta lit des textes d'un Pascal, d'un Camus, d'un Saint-Exupéry, tirés par exemple de la collection « Les Ecrivains devant Dieu » ou des extraits d'œuvres telles que « La Spiritualité du weekend », « Les Approches de la vie intérieure », « Pour mieux vivre », « Nous et nos enfants », etc.

Enfin, le dimanche à 8 h. 55 du matin, rappelons l'émission **MEDITATION**, animée par l'abbé Claude Blain, sulpicien, qui commente l'actualité religieuse à travers le monde.

Madeleine Brabant

surde ou d'un rébus mystificateur. L'information n'est plus qu'une collection de manchettes, de slogans, ou plus précisément un spectacle insignifiant, sans consistance.

Pour ne pas demeurer dans les généralités, nous avons tenté de dégager quelques traits dominants du *Point du jour* (analyse portant sur la semaine allant du 22 au 26 juillet). L'heure débute par une sorte de journal parlé. Le compte rendu est souvent factuel mais il s'y glisse facilement une incidente tendancieuse et bien entendu la sélection est opérée exclusivement en fonction de points « chauds » d'une rentabilité quasi assurée. La nouvelle ainsi apprêtée et encadrée est assortie de commentaires servis avec une ironie très efficace. Le 24 juillet, commentant le refus du Québec de déléguer des représentants à la conférence de l'UNESCO, l'animateur propose avec une assurance dogmatique l'opinion de Renaude Lapointe qui parlait de « bouderie de prima donna du Québec » et il rappelle ensuite que le Québec doit profiter des avantages de la Confédération...

DU JOURNALISME « PATERNALISTE »

L'attitude générale du « journaliste » qui se donne comme un médiateur, donc comme une sorte d'arbitre objectif et éclairé, est très révélatrice. Pascau ne s'impose pas avec la morgue grossière d'un Pat Burns, mais il use de tout un arsenal de trucs assez astucieux : insinuations en douceur, questions perfides, suggestions insistantes, corrections « amicales », jugements sommaires prononcés ex cathedra, etc. En matière de questions constitutionnelles, plutôt que de laisser le débat ouvert comme il se doit à un stade de négociations, Pascau tranche dans le vif et opine carrément et ouvertement pour Ottawa, seul détenteur de la vérité. Il ne rate pas une seule occasion de railler ou de rabrouer Québec. Au plan syndical, sa perspective est fort inquiétante. Le 22 juillet, il n'hésite pas à appuyer des scabs quand il félicite les étudiants d'offrir leurs services pour remplacer les postiers. Dans une question aussi complexe que la « grève » des écoles normales qui soulevait de très graves problèmes (formation des maîtres, cogestion, etc.), plutôt que de vraiment chercher à démêler l'écheveau, Pascau lance un appel ultime au bon ordre : « Je n'aime pas, dit-il, voir un groupe quelconque défier l'autorité ». Très réticent face aux grèves et aux revendications des travailleurs, il invite les gouvernants à se montrer énergiques. Quand il se trouve à bout d'argument, le commentateur s'abrite derrière une formule magique : il évoque la solution suédoise d'une commission de paix industrielle. En soi l'idée serait à prospecter, mais dans ce genre d'émission on se garde bien des précisions et on sert la recette comme une panacée. Au cours de longs débats sur la violence, Pascau s'emporte et lâche cette diatribe contre 1789 : « Avec la Révolution française le jeu en valait-il la chandelle, quand on pense à la terreur ! »

Est-il question de réforme du système électoral, la question oblique rapidement sur une voie d'évitement et une autre de ces solutions passe-partout et trompe-l'œil et qui en l'occurrence ne correspond pas aux habitudes de notre démocratie nord-américaine. Si l'on adoptait donc la carte d'identité ! Pas question bien entendu de songer à changer le mode du scrutin... Au moment de la vente du Centre de Psychologie et de Pédagogie, le journaliste reprend à son compte tous les arguments de la maison d'édition et il lui échappe quelques perles : « Ce serait beau, dit-il, si le Québec nationalisait le CPP. Voyez comme l'on administre la RAQ ! »

À LA DÉFENSE DU STATU QUO

En somme l'heure quotidienne de M. Pierre Pascau menée avec un entrain indéniable est une autre façon de faire passer un certain « message » très familier : la défense du sacro-saint statu quo. On retrouve tous les dadas chers aux plus féroces panégyristes du pouvoir : les Renaude Lapointe et autres éditorialistes à gages de tous les régimes, les messages dits « d'intérêt public » des Chambres de commerce. Bref l'éternelle rhétorique d'une presse inerte, esclave de l'argent, bêtifiante et parfaitement vassalisée.

Un auditeur du *Point du jour* avait noté avec beaucoup de pénétration quelques-uns des vices fondamentaux de la formule. Voici à peu près le contenu de cette intervention lucide : « Vous êtes là 300 minutes par semaine, en permanence et vos opinions priment. Ne serait-il pas plus équitable et satisfaisant que vous soyez accompagné par divers représentants de l'opinion qui se succéderaient régulièrement à cette tribune ? Ce sont vos opinions personnelles qui transpirent toujours ». Et M. Pascau a eu cette réponse toute modeste : « Je suis journaliste de mon métier, j'y consacre 24 heures par jour, j'ai compétence pour occuper ce poste et j'agis comme médiateur. Il n'y a pas à faire appel à des experts additionnels. Je donne la parole au public. De quoi se plaindre ? »

MANIPULATION DE L'AUDITOIRE

Eh bien, on ne se plaint pas tellement de M. Pascau mais de ce genre d'émission qui contribue peut-être davantage à semer la confusion qu'à informer véritablement et surtout favorise insidieusement par la manipulation d'un auditoire pas toujours averti la consolidation de l'establishment sous toutes ses formes. A vrai dire l'information authentique est à peu près absente de ces bavardages sommaires. Le divertissement lui-même lasse assez vite et la propagande a beau jeu de s'insinuer et de droguer une opinion déjà si peu aguerrie, à peine politisée. La contestation véritable n'est pas permise car elle prend la forme d'un exercice dérisoire et puéril. Le contradicteur a deux ou trois minutes au maximum pour exposer son point de vue. Le soi-disant « médiateur », lui, a tout le temps à sa disposition pour corriger les « hérésies » et les accrocs au vénérable désordre établi.

HOT-LINES DE QUALITÉ

Il serait temps qu'à défaut d'une Commission de la radio à peu près anesthésiée, l'UCJLF et l'Association des Hebdomadaires, en attendant le Conseil de presse, alertent l'opinion et exigent les études et correctifs qui s'imposent. Des exemples de formules acceptables ne manquent pas. Il n'y a qu'à observer les efforts intéressants d'un Père Emile Legault qui ne craint pas de déchoir ni de diminuer son autorité quand il invite à ses côtés des spécialistes aussi avertis que le Père Julien Harvey, s. j. Et il y a des émissions comme *Place publique* ou *Tel quel* qui indiquent la voie d'une authentique information aussi bien que d'échanges stimulants et constructifs avec un auditoire que l'on respecte en adulte, et non que l'on soumet à un matraquage en douce en confondant tous les genres dans une salade mi-information, mi-spectacle, mi-confiance, mi-propagande. Je crois que les hot-lines ont leur raison d'être, mais la formule qui fait recette me paraît inacceptable du point de vue d'une information simplement honnête et véridique.



POUR LA RENTRÉE :

MANUELS NOUVEAUX

ANDRÉE RIVERIN-CHARBONNEAU
ANDRÉ CHARBONNEAU

Six volumes ont entre autres paru au cours de la dernière année scolaire. Ils traitent respectivement d'histoire du Canada, de littérature québécoise, de Roland Giguère, d'architecture laurienne et de géographie. Mais leur intérêt dépasse largement le milieu scolaire auquel ils s'adressent au premier plan.

leur propre cours, du moins en ce qui a trait au régime français.

LES CHARMES DE LA PRÉSENTATION

Cet ouvrage plaît d'abord par sa présentation visuelle. Les illustrations, dont plusieurs sont en couleur, complètent admirablement bien le texte. Elles permettent à l'imagination de reconstituer toute une époque. L'aspect artistique ne s'est pas négligé comme en font foi les nombreuses reproductions de Krieghoff. Signalons tout particulièrement l'originalité et la clarté des cartes. Plusieurs permettent de localiser les noms tant indiens que français que l'étudiant est appelé à rencontrer dans le manuel et dans les textes qu'il aura à déchiffrer. Un grand nombre sont inédites. Partout enfin on a pris soin de simplifier les cartes de base afin de mieux mettre en relief chaque phénomène qu'on désire illustrer.

La mise en page des textes répond à ce même souci de clarté et d'équilibre. La diversité de la formulation tant au niveau de l'expression que de la présentation échappe à la lourdeur traditionnelle des textes remplissant sagement page après page. Ici, les titres et les sous-titres sont encadrés de diverses façons ; on utilise tantôt le texte plein, tantôt un extrait ou des statistiques encadrées, le tout alternant avec les reproductions et les cartes. On ne craint pas à l'occasion de mettre en schéma certains documents-clés, tel le fameux mémoire de Champlain. Ainsi la présentation visuelle stimule la lecture.

HÉROUX, Denis, LAHAISE Robert, VALLERAND, Noël, *La Nouvelle-France*, Centre de Psychologie et de Pédagogie, Montréal, 1967, 249 pages (\$4.80).

La parution d'un volume d'histoire s'imposait depuis longtemps. Les travaux scientifiques et pédagogiques les plus récents avaient rendu désuets les manuels en usage. Le guide publié par la direction générale des Programmes et des Examens du ministère de l'Éducation fournit certes aux enseignants un outil sûr et fort bien préparé. Les éducateurs disposent en outre d'un matériel de base relativement intéressant : *Histoire du Canada par les textes*, *Boréal Express*, *Atlas historique* et nombre d'études particulières.

Cependant, il faut bien l'avouer, peu de professeurs ont la compétence voulue pour élaborer un cours à partir de matériaux bruts tels les textes historiques. Les professeurs et les élèves trouveront dans le volume *La Nouvelle-France* une synthèse exemplaire des documents sur lesquels ils sont appelés à travailler. Sur ce modèle, ils pourront construire

UN TEXTE LITTÉRAIRE

Les auteurs ont opté pour une langue littéraire. En font foi les titres de chapitre : « La course perdue », « Le repos du guerrier », « Le colosse au pied d'argile ». Cette option est délibérée : « Cette formule paraissait d'autant plus appropriée qu'elle n'agacerait pas le grand public — parfois soucieux de revoir son histoire du Canada — comme une avalanche de divisions et de subdivisions n'aurait pas manqué de le faire » (Avant-propos). Ce texte littéraire si agréable à lire aurait risqué de tomber dans la simplification à outrance, n'eût été la multiplication des extraits de documents qui non seulement agrémentent visuellement la page mais étoffent, nuancent et complètent l'exposé de base. Grâce à ces documents, des opinions complètement différentes ont pu être juxtaposées. Celles-ci sont souvent inconnues des familiers de l'histoire traditionnelle. Elles apportent par ailleurs un certain fondement à plusieurs pages contestées de l'histoire canadienne : Dollard des Ormeaux, Madeleine de Verchères, les Filles du Roi, etc. A bon escient, les auteurs ont accordé une attention particulière à différents aspects habituellement négligés dans les rédactions de type chronologique : population, mœurs, régime seigneurial, etc.

Cependant, on aurait aimé les voir développer davantage au chapitre quatrième de la quatrième partie les divisions consacrées à la littérature et aux beaux-arts. Divers volumes, il est vrai, peuvent suppléer à cette section. On

peut également regretter que les auteurs n'aient pas davantage fait confiance aux lecteurs pour la lecture des textes en français du XVII^e siècle. Cette adaptation linguistique fait partie de la formation qu'il convient de donner aux étudiants en histoire.

UN OUTIL INDISPENSABLE

Diverses annexes complètent le caractère fonctionnel de cet outil désormais indispensable aux maîtres et aux étudiants : bibliographie, chronologie, travaux des administrateurs, table des cartes, table des populations comparées en Nouvelle-France et dans les colonies anglaises, table des illustrations, table des matières, index. Celui-ci est à lui seul un véritable dictionnaire.

Bref, tous les thèmes proposées à l'étude de l'histoire en onzième scientifique et général se trouvent abordés dans ce manuel. Il ne reste qu'à souhaiter que le tome traitant du régime anglais paraisse au plus tôt.

DE GRANDPRÉ, Pierre, *Histoire de la littérature française du Québec*, Tome I, Beauchemin, Montréal, 1967, 368 pages (\$8.50).

Un autre volume d'histoire retient l'attention. Il s'agit de *l'Histoire de la littérature française du Québec* publiée sous la direction de Pierre de Grandpré. Paradoxalement, la grande qualité de ce volume tient au fait qu'il n'est pas « parfait ». Les auteurs ont en effet renoncé à présenter une œuvre « achevée ». Ils ont préféré livrer une mosaïque d'études diverses, une sorte d'anthologie, illustrant les multiples tendances de la critique contemporaine. Aux perspectives sociologiques, anthropologiques, historiques succèdent les analyses littéraires classiques. L'unité est sacrifiée mais cette diversité qui conduit par endroit à l'incohérence permet à l'élève de se faire une plus juste idée de l'évolution de cette discipline. Ainsi se trouvent mis en évidence les vides et les lacunes laissés par la recherche en ce domaine.

Mais il y a plus. En optant pour une perspective qui tend vers l'élaboration d'une histoire des idées, les auteurs ont rompu avec une tradition : celle qui conduisait à importer sans discernement les formules d'exposition susceptibles de rendre justice à une tout autre litté-

rature que la nôtre. Ils posent ainsi les fondements de ce qui pourra éventuellement conduire à la rédaction d'un manuel parfaitement adapté à ce qui fait l'originalité de notre expression collective. A ce propos, il faudra lire et relire le chapitre premier rédigé par Georges-André Vachon.

PLUS QU'UNE HISTOIRE LITTÉRAIRE

Ce volume est plus qu'une histoire littéraire. Il éclaire également la vie politique et religieuse et analyse les interactions de la vie culturelle et sociale. Il suffit pour s'en convaincre d'extraire de la table des matières les titres suivants : Chapitre VII, La folklorisation d'une société, par Marcel Rioux ; Chapitre VIII, La tradition orale, par Pierre de Grandpré ; Chapitre IX, La langue des Canadiens français, par Gaston Dulong ; Chapitre X, Le journalisme, berceau des lettres canadiennes, par Michel Tétu, etc. Dans ce contexte, les études consacrées aux secteurs proprement littéraires paraissent parfois très faibles. On comprend mal par exemple comment Arsène Lauzière peut encore traiter du roman sans aucunement tenir compte de la perspective évolutive des idées qu'on retrouve exposée dans tout le volume. Libre à lui de préférer l'esthétique du *Jean Rivard* de Antoine Gérin-Lajoie à celle du *Charles Guérin* de P. J. O. Chauveau, mais il eût fallu au moins souligner que ce dernier a l'avantage de l'originalité du « fond » idéologique : ce qu'on ne peut reconnaître à Gérin-Lajoie qui « charrie » les idées originales de Chauveau sans même en respecter les nuances.

DU MEILLEUR ET DU PIRE

Un certain nombre d'extraits complètent les exposés. Plusieurs sont neufs. On découvre ainsi par exemple un Marc Lescarbot trop longtemps négligé par nos critiques. Louis Jolliet, Pierre Boucher, Madame Bégon, Quesnel, Mermet, Michel Bibaud, l'Abbé Holmes, Chiniquy, Napoléon Aubin, E.-M. Failon, L.-Ph. Turcotte, L.-O. David et divers orateurs et journalistes reçoivent ainsi une mention méritée. Cependant, on s'étonne de constater qu'un grand nombre d'extraits sont totalement dépourvus de références précises. Ce procédé est inadmissible dans un manuel d'initiation à une discipline qui a quand même ses exigences scientifiques. Il faut également réprover l'aspect né-

gligé des bibliographies données en fin de chapitre. Tantôt la référence est donnée à l'édition originale, tantôt à une autre, sans qu'il soit possible d'expliquer cette fantaisie. Il aurait été préférable de toujours signaler la première édition et celle qui est actuellement disponible au besoin.

Malgré ces lacunes, *l'Histoire de la littérature française du Québec* marque un immense progrès sur les manuels jusqu'ici disponibles. Il a surtout l'avantage de présenter la véritable situation de la critique littéraire au Canada avec ses insuffisances et les perspectives qu'elle ouvre aux futurs chercheurs. Il devient ainsi un outil pédagogique de première valeur au main des professeurs compétents qui sauront tirer partie de ce diagnostic précis.

LA BARRE DU JOUR, « connaissance de Giguère », décembre-mai 1968, 200 pages (\$2.00).

Toujours dans le domaine littéraire, il faut au moins signaler la parution du dernier cahier de *La Barre du Jour* entièrement consacré à Roland Giguère. On y trouve une mine d'information et de documents. La bibliographie compilée par Renée Cimon occupe à elle seule 22 pages. Diverses études et des témoignages accompagnent les textes et les peintures de l'artiste. C'est dire l'utilité et l'intérêt de ce numéro. On se surprend à souhaiter que l'équipe de *La Barre du Jour* adopte définitivement cette formule dans leurs prochaines publications.

GAUTHIER-LAROUCHE, Georges, *L'évolution de la maison rurale laurentienne*, Les Presses de l'Université Laval, Québec 1967, 51 pages (\$4.75).

Dans un autre domaine, l'architecture, Georges Gauthier-Larouche, nous présente une étude de *L'évolution de la maison rurale laurentienne*, c'est-à-dire de la maison de Québec (Côte de Beau-pré). Cet ouvrage très spécialisé dans son sujet demeure d'intérêt commun. Il est particulièrement approprié pour l'étude du thème intitulé « La maison canadienne » en histoire de onzième scientifique. Il se distingue par la qualité des croquis esthétiques et précis

accompagnés d'explications pertinentes sur l'évolution des toits, de la cheminée, des murs, des fenêtres, etc. La présentation à l'aide de pages pliées en accordéon permet de lire le texte tout en ayant à portée de vue les illustrations.

GOUROU, Pierre, GRENIER Fernand, HAMELIN Louis-Edmond, *Atlas du monde contemporain*, éd. du Renouveau pédagogique, Montréal, 1967, 111 pages (\$7.50).

Les Editions du Renouveau pédagogique viennent de publier un *Atlas du monde contemporain*. L'originalité de cette publication tient à l'importance considérable que les auteurs ont accordé au Québec et au Canada. Contrairement à ce qu'on trouve habituelle-

ment dans un atlas général, les aspects physiques, économiques et urbains de ces « Etats » occupent une large place. Signalons également l'intérêt de la figuration des éléments statistiques et des croquis schématiques du Québec et du Canada. Parmi les cartes consacrées aux autres régions du monde, notons celle de l'Antarctique, étonnante de précisions.

On peut regretter cependant que les auteurs n'aient pas isolé la section québécoise quant à la répartition de la population. En outre cet ouvrage continue de poser aux professeurs le problème des variations d'échelle. Comment faire superposer, par exemple, la carte des mines et des industries du Canada, à celle des communications, quand l'échelle diffère. Chaque carte fourmille de détails, ce qui est bien, sans que soit évitée toutefois la surcharge des légendes. Les auteurs prennent soin d'indiquer la provenance des photos. On

aurait aimé qu'ils précisent leurs sources cartographiques avec autant de rigueur. Ils n'auraient donné que plus de relief à leur apport personnel. Quand penserait-on en outre à fournir les références qui permettraient aux étudiants de poursuivre plus avant un travail de recherche sur un point particulier. Malgré ces quelques lacunes, que tout atlas général ne saurait exposer de façon exhaustive, l'intérêt dominant de celui-ci réside dans le choix que les auteurs ont su faire des informations habituellement dispersées à travers diverses publications.

Ces quelques parutions récentes laissent donc présager une amélioration considérable des manuels mis à la disposition des professeurs et des élèves du Québec. Ils permettront en outre à plusieurs adultes de mettre à jour leurs connaissances en diverses disciplines. Et ce, de façon fort agréable et dépourvue de tout aspect « scolaire ».

LES « PROGRESSISTES » DE 1867

Le 14 mai, plus d'un siècle avant Vatican II, paraissait dans le PAYS cette nouvelle en provenance de Rome :

« En Italie, il s'est formé une association religieuse qui compte 917 prêtres, 852 laïques et 340 membres honoraires : ensemble 2,009 personnes. Parmi les prêtres, se trouvent 102 curés et hauts dignitaires de l'Eglise. Parmi les laïques, 3 anciens ministres du royaume d'Italie, 36 députés et 12 sénateurs. Dans les programmes de cette association, connue sous le nom de Société de l'Emancipation Religieuse, figurent la convocation des conciles généraux, sous la présidence du pape, pour passer en revue les questions de foi ; l'usage de la langue vulgaire dans le culte, la libre circulation des Saintes Ecritures, la confession libre, l'abolition du célibat ecclésiastique et la liberté de conscience ».

JACQUES HÉBERT, *Ah! mes aïeux!*, chronique de la vie sociale et politique des Canadiens français en 1867, tirée des journaux de l'époque. Montréal, 1968, Ed. du Jour, pp. 139-140.

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION
PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ
DE L'ORDRE DOMINICAIN
PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :
VINCENT HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :
PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON
ANDRÉ CHARBONNEAU
YVES GOSSELIN, O. P.

IMPRIMERIE EXCELSIOR
Montréal, Canada

distributeur :
LES DISTRIBUTIONS ÉCLAIR LTÉE
Tél. : 353-6060

conditions d'abonnement :

ABONNEMENT D'UN AN	\$5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT	\$3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN	\$10.00

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

rédaction, administration, abonnements :
2715, CHEMIN CÔTE-STE-CATHERINE,
MONTRÉAL 26, P. Q. Tél. : 739-2758

BIBLIOTHEQUE ST-SULPICE
1700, RUE ST-DENIS
MONTREAL 18, QUE.

JANV

PAS LE TEMPS

DE TOUT LIRE?

LISEZ TOUJOURS

SEPT-JOURS

*LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
QUI RENSEIGNE SUR TOUT*

abonnement d'essai: 30 numéros pour \$3.97

écrivez à Sept-Jours
1500, rue Stanley
Montréal 2

on accepte
les commandes téléphoniques
(à facturer)
842-4162

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
12 SEP 1968

PERIODIQUES